
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 22 août 2016
13 h**

**Séance tenue le lundi 22 août 2016
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv  , M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme   milie Thuillier et Mme Monique Vall  e.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :

M. Jean-Fran  ois Parenteau.

AUTRES PR  SENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur g  n  ral
M   Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr  sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d  clare la s  ance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement. Il informe l'assemblée que depuis le 27 juin, pr  s de 20 000 visiteurs ont d  ambul   dans le hall d'honneur de l'h  tel de ville pour, entre autres, admirer l'exposition sur le th  me « Fa  onnez aujourd'hui le Montr  al de demain » une r  alisation du Service de d  veloppement   conomique qui prendra fin le 27 ao  t prochain.

Il annonce que quelque 2 500 visiteurs ont pris part aux 200 visites guid  es offertes tout au long de la saison estivale qui ont permis de d  couvrir l'histoire et le patrimoine des Montr  alaises et Montr  alais. Il souligne le d  p  t sur les pupitres des membres du conseil d'un exemplaire du document intitul   « Aper  u 2015 des activit  s du Bureau de la pr  sidence du conseil ». Il profite de cette occasion pour remercier l'ensemble des   lus du conseil qui travaille avec le Bureau de la pr  sidence au cours de la derni  re ann  e, les membres du cabinet du maire pour leur   troite collaboration ainsi que les membres du comit   ex  cutif avec qui le Bureau de la pr  sidence a pu d  velopper plusieurs initiatives et mettre sur pied des projets tout au long de l'ann  e 2015.

Il signale les   v  nements suivants : le 9 ao  t dernier « Journ  e internationale des populations autochtones », le 12 ao  t 2016 « Journ  e internationale de la jeunesse » et le 23 ao  t 2016 « Journ  e internationale du souvenir de la traite n  gri  re et de son abolition ». Pour terminer, le pr  sident du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois d'ao  t des conseill  res et conseillers et Luc Ferrandez, Manon Barbe, Karine Boivin Roy et Alan DeSousa.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|----------------------|--|---|
| M. Luc Ferrandez | M. Denis Coderre | Leadership du maire souhaité pour réduire le nombre de décès parmi les cyclistes et les piétons - Mesures de mitigation de la circulation afin d'assurer leur sécurité / Exiger que le gouvernement provincial revoit à la hausse l'installation de radars – réduction de la limite de vitesse sur les artères et rues de la métropole, dont l'avenue du Parc |
| Mme Émilie Thuillier | M. Denis Coderre (M. Lionel Perez) | Mesures concrètes pour pallier aux problèmes de nuisances en matière de sécurité des piétons aux abords des grands chantiers de la métropole – Respect du protocole de communications et des avis distribués aux citoyens, en ce qui a trait aux dates des travaux |
| M. Benoit Dorais | M. Denis Coderre (M. Lionel Perez) | Urgence de trouver des solutions concrètes pour pallier aux problèmes de nuisances en matière de sécurité des piétons aux abords des divers chantiers de l'arrondissement du Sud-Ouest – Souhait que des inspecteurs seront mandatés pour faire respecter les avis et dates des travaux émis par les entrepreneurs |
| Mme Justine McIntyre | M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron) | Impacts de l'emplacement des gares dans le cadre du Projet d'implantation d'un Réseau électrique métropolitain (REM) sur le schéma d'aménagement adopté en 2015 – Respect du Transit Oriented development (TOD) pour les nouveaux développements résidentiels |
| Mme Manon Barbe | M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers) | Remise en question de l'équité du Programme quinquennal de réduction de la main d'œuvre (PQMO) entre les arrondissements qui doivent le mettre en application versus la création de plusieurs directions au central / Investissements de la ville-centre dans les réseaux d'aqueduc au détriment des baisses de services imposées aux arrondissements |

À 13 h 35,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

| | | |
|---------------------|-------------------------------------|--|
| M. François Limoges | M. Denis Coderre (M. Aref Salem) | Quotas de véhicules électriques pour les véhicules en libre-service (VLS) – obstacles et règles de dernière minute défavorisant les acteurs de premier plan de l'économie montréalaise, dont Communauto / Trop de contraintes imposées – modèle voué à l'échec |
|---------------------|-------------------------------------|--|

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|------------------------|--|--|
| Mme Anne-Marie Sigouin | M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier) | Mesures qui seront prises pour permettre à l'organisme à but non lucratif « Les forges de Montréal » de continuer à occuper le bâtiment de l'ancienne station de pompage Riverside |
| M. Marvin Rotrand | M. Richard Deschamps | Souhaite savoir si la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation a débuté l'étude du projet 15/40 de la Ville de Mont-Royal – demande que le conseil soit informé de l'état de réalisation du projet et l'ajout d'une séance publique afin d'informer et d'entendre les citoyens |

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 49.

CM16 0817

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- ***période de questions des membres du conseil (02)*;***
- ***les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);***
- ***les points en orientation au conseil d'agglomération (80);***
- ***tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.***

****Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h***

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 août 2016, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant l'article 80.01 (20.19).

Adopté à l'unanimité.

CM16 0818

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 20 juin 2016

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 20 juin 2016, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 août 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2016.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2016.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2016.

CM16 0819

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur la transparence et le suivi des motions des conseillers adoptées par le conseil municipal

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur la transparence et le suivi des motions des conseillers adoptées par le conseil municipal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1163430010

CM16 0820

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Soutien aux communications des commissions permanentes - Mandat CM14 0954 »

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Soutien aux communications des commissions permanentes - Mandat CM14 0954 », et le conseil en prend acte.

04.05 1163430011

CM16 0821

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement - Mandat CM14 0181 »

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement - Mandat CM14 0181 », et le conseil en prend acte.

04.06 1163430012

CM16 0822

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise portant sur « L'Analyse de l'opportunité de se doter, à l'échelle de l'agglomération montréalaise, d'un conseil des politiques alimentaires »

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise portant sur « L'Analyse de l'opportunité de se doter, à l'échelle de l'agglomération montréalaise, d'un conseil des politiques alimentaires », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.07 1163430015

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Aucun document n'est déposé.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Chantal Rouleau

--- Réponse à la question de monsieur Sylvain Ouellet lors du conseil municipal du 21 juin 2016 - art. 80.01 (20.13) concernant la technologie utilisée dans les usines de production d'eau potable afin de contrôler le pH de l'eau.

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

7.01 Dépôt du rapport sur l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 juin 2016.

CM16 0823

Dépôt des bilans des années 2014 et 2015 de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose les Bilans des années 2014 et 2015 de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.02 1161887001

CM16 0824

Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2015

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan de l'usage de l'eau potable 2015, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1164217002

CM16 0825

Dépôt du document intitulé « Portrait des logements accessibles et adaptés dans le parc de logements sociaux et communautaires de l'Agglomération de Montréal »

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport intitulé « Portrait des logements accessibles et adaptés dans le parc de logements sociaux et communautaires de l'agglomération de Montréal », à titre de réponse du comité exécutif à la recommandation no 12 de la Commission à l'issue de son étude de 2013 des bilans et plan d'action en accessibilité universelle, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1160640002

CM16 0826

Dépôt du Rapport annuel 2015 et des états financiers au 31 décembre 2015 de la Société de verdissement du Montréal Métropolitain, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose les états financiers de la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour l'exercice terminée le 31 décembre 2015, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.05

CM16 0827

Dépôt du Rapport annuel d'activités 2015 de Festival Mode & Design Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport annuel d'activités 2015 de Festival Mode & Design Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.06

CM16 0828

Dépôt du Rapport d'activités de la 44^e édition du Festival du nouveau cinéma et de ses états financiers au 31 décembre 2015, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport d'activités de la 44^e édition du Festival du nouveau cinéma et de ses états financiers au 31 décembre 2015, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.07

CM16 0829

Dépôt du Rapport d'activités 2015 du Festival Juste pour rire, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport d'activités 2015 du Festival Juste pour rire, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.08

CM16 0830

Dépôt du Bilan 2015 du Festival Go Vélo Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le bilan 2015 du Festival Go Vélo Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.09

CM16 0831

Dépôt du Rapport à la communauté 2015-2016 de Centraide du Grand Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport à la communauté 2015-2016 de Centraide du Grand Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.10

CM16 0832

Dépôt du Document de rétroaction - édition 2015 de Grands Prix Cyclistes de Québec et de Montréal (GPCMQ), en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Document de rétroaction - édition 2015 de Grands Prix Cyclistes de Québec et de Montréal (GPCMQ), en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.11

CM16 0833

Dépôt du Rapport d'activités - édition 6 - du 2 au 12 juillet 2015 de Montréal Complètement Cirque (La Tohu), en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport d'activités - édition 6 - du 2 au 12 juillet 2015 de Montréal Complètement Cirque (La Tohu), en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.12

CM16 0834

Dépôt du Rapport d'activités 2015-2016 de la Mission Old Brewery - Campus Saint-Laurent, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport d'activités 2015-2016 de la Mission Old Brewery - Campus Saint-Laurent, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.13

CM16 0835

Dépôt du Rapport annuel 2015-2016 de L'Œuvre du Père Sablon, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport annuel 2015-2016 de L'Œuvre du Père Sablon, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.14

CM16 0836

Dépôt du Plan d'action 2012-2014 et du Rapport d'activités 2015 de la Société du Château Dufresne, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport d'activités 2015 de la Société du Château Dufresne, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.15

CM16 0837

Dépôt des Bilan des activités 2015 et 2016 de Montréal en lumière, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan des activités 2015 et 2016 de Montréal en lumière, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.16

CM16 0838

Dépôt des Bilan des activités 2015 du Festival international de Jazz de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan des activités 2015 du Festival international de Jazz de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.17

CM16 0839

Dépôt des Bilan des activités 2015 des Francofolies de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan des activités 2015 des Francofolies de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.18

CM16 0840

Dépôt des États financiers et Bilan 2015 du Comité de la fête nationale de la Saint-Jean inc., en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose les États financiers et Bilan 2015 du Comité de la fête nationale de la Saint-Jean inc., en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.19

CM16 0841

Dépôt du Rapport d'activités 2015-2016 du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport d'activités 2015-2016 du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.20

À 14 h 30,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de reporter l'étude de l'article 7.21 à une phase ultérieure.

La proposition est agréée.

CM16 0842

Dépôt du rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet immobilier du domaine des Franciscains - Projets de règlements P-16-037 et P-04-047-173

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport de consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet immobilier du domaine des Franciscains – Projets de règlements P-16-037 et P-04-047-173, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.22 1161079005

CM16 0843

Dépôt du Bilan 2010-2015 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le bilan 2010-2015 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.23 1162937002

07.24 Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution CM16 0612.

CM16 0844

Dépôt du rapport de consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) intitulé « Au-delà des chantiers, pensons les quartiers - L'Avenir des quartiers avoisinant l'échangeur Turcot - Saint-Henri, Émard, Côte-Saint-Paul »

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport de consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) intitulé « Au-delà des chantiers, pensons les quartiers – L'Avenir des quartiers avoisinant l'échangeur Turcot – Saint-Henri Ouest, Émard, Côte-Saint-Paul », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.25 1161079004

CM16 0845

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2016 en date du 30 juin 2016 - Volet municipal et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 30 juin 2016 comparé avec le 30 juin 2015

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la projection des résultats de l'exercice 2016 en date du 30 juin 2016 - Volet municipal et l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 30 juin 2016 comparé avec le 30 juin 2015.

Un débat s'engage.

07.26 1165205005

CM16 0846

Dépôt du Rapport d'activités 2015 de La Maison du père, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport d'activités 2015 de La Maison du père, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.27

CM16 0847

Dépôt du Rapport annuel 2015 du Collectif des entreprises d'insertion du Québec, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport annuel 2015 du Collectif des entreprises d'insertion du Québec, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.28

CM16 0848

Dépôt du Rapport annuel 2014-2015 de la Salle Pauline-Julien, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport annuel 2014-2015 de la Salle Pauline-Julien, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.29

CM16 0849

Dépôt du Rapport d'activités PSOC 2014-2015 de la Mission Bon Accueil, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport d'activités PSOC 2014-2015 de la Mission Bon Accueil, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.30

CM16 0850

Dépôt du Rapport d'activités des Rendez-vous du cinéma québécois - 34^e édition, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport d'activités des Rendez-vous du cinéma québécois - 34^e édition, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.31

CM16 0851

Dépôt des commentaires et des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite à la résiliation par l'inspecteur général du contrat visant l'acquisition de 14 groupes motopompes pour l'usine Atwater (appel d'offres 14-12725)

La conseillère Lorraine Pagé dépose les commentaires et les recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite à la résiliation par l'inspecteur général du contrat visant l'acquisition de 14 groupes motopompes pour l'usine Atwater (appel d'offres 14-12725), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM16 0852

Dépôt des commentaires et des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de l'inspecteur général sur l'annulation du processus d'octroi de deux contrats de déneigement dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM-102-1621 et MHM-104-1621)

La conseillère Lorraine Pagé dépose les commentaires et les recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de l'inspecteur général sur l'annulation du processus d'octroi de deux contrats de déneigement dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM-102-1621 et MHM-104-1621), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

11 - Dépôt de pétitions

Le-président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

CM16 0853

Deuxième déclaration d'opposition à la demande de transfert d'eau de la Ville de Waukesha

Attendu la décision CM16 0175 du conseil municipal du 22 février 2016 concernant la demande de transfert d'eau de la Ville de Waukesha;

Attendu que le 21 juin 2016, le Conseil du Pacte a rendu une décision en faveur de la demande de Waukesha et que le précédent causé est une source de préoccupation pour les maires de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

Attendu que l'aire de service approuvée contient toujours des parcelles de territoire de plusieurs collectivités ne faisant pas partie de la Ville de Waukesha et qui n'ont pas démontré de besoin d'alimentation en eau potable, ce qui constitue une violation du Pacte;

Attendu que cette aire de service plus large ne constitue pas une « collectivité située dans un comté chevauchant la ligne de partage des eaux » tel que défini et requis par l'Entente et du Pacte;

Attendu que des alternatives raisonnables d'approvisionnement en eau existent pour répondre aux besoins en eau potable de la Ville de Waukesha tant en quantité qu'en qualité;

Attendu que le retour des eaux vers le lac Michigan par la rivière Root générera des impacts potentiellement négatifs sur l'écosystème de la rivière et aux berges urbaines situées à son embouchure;

Attendu que les conditions posées par le Conseil Régional n'ont pas été soumises aux commentaires du public lorsque débattues par le Conseil Régional et le Conseil du Pacte, malgré l'exigence de soumettre toute information pertinente aux commentaires du public;

Attendu que la démarche d'examen du Conseil régional n'a pas offert au public les conditions adéquates pour s'exprimer étant donné la tenue d'une seule séance d'audience publique, ayant eu lieu à Waukesha même et compte tenu que les centaines de commentaires du public s'opposant à la demande de Waukesha semblent avoir été largement ignorés durant le processus du Conseil Régional et du Conseil du Pacte;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par Mme Chantal Rouleau
M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal, membre de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, réitère son engagement à la protection des ressources en eau et demande aux gouverneurs et aux premiers ministres membres du Conseil Régional et du Conseil du Pacte de révoquer leur approbation de la demande de transfert d'eau de la Ville de Waukesha et de veiller à ce que les dispositions du Pacte soient strictement appliquées à cette demande et à toute demande ultérieure;
- 2- que la Ville de Montréal appuie les mesures de contestation entreprises par l'Alliance des villes des Grands Lacs et du St-Laurent, selon les procédures établies en vertu du Pacte, qui incluent la possibilité de déposer une pétition pour l'obtention d'une audience auprès du Conseil du Pacte et d'intenter une requête de révision judiciaire de la décision;
- 3- qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'Alliance des villes des Grands-Lacs et du Saint-Laurent.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.01

Le leader de la majorité indique aux membres que l'étude de l'article 15.02 est reportée à une phase ultérieure, soit jusqu'à l'arrivée d'invités dans les tribunes de la salle du conseil

À 15 h 43, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0854

Autoriser une dépense additionnelle de 314 433,70 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de prolongation des contrats pour le déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux, dans le cadre des contrats accordés à Les entreprises Canbec inc. et 9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur)(CE13 1835), majorant ainsi le montant total des contrats de 1 142 082,99 \$ à 1 456 516,69 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation des contrats pour le service de déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux pour la période couvrant l'automne 2016 et l'hiver 2017, pour la somme maximale de 314 433,70 \$, taxes incluses, dans le cadre des contrats accordés à Les entreprises Canbec inc. et 9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur) (CE13 1835), majorant ainsi le montant total des contrats de 1 142 082,99 \$ à 1 456 516,69 \$;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1164512001
80.01 (20.01)

CM16 0855

Autoriser une dépense additionnelle de 125 330,11 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés à l'usage de la Ville de Montréal, pour une période de douze mois, dans le cadre du contrat accordé à 2963-9556 Québec inc. (CG15 0017), majorant ainsi le montant total du contrat de 259 014,65 \$ à 384 344,76 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation prévue à l'entente-cadre pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés pour la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 125 330,11 \$, taxes incluses, pour une période de douze mois, dans le cadre du contrat accordé à 2963-9556 Québec inc. (CG15 0017), majorant ainsi le montant total du contrat de 259 014,65 \$ à 384 344,76 \$, taxes incluses;

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des unités d'affaires et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1166135008
80.01 (20.02)

CM16 0856

Autoriser une dépense additionnelle de 478 583,47 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation de la convention de services professionnels d'actuaire intervenue avec Morneau Shepell (CE10 1968), pour une période d'un an, soit du 9 décembre 2016 au 8 décembre 2017, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 810 764,99 \$ à 3 289 348,46 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation de la convention de services professionnels pour des travaux en actuariat, en support au Bureau des régimes de retraite, pour la somme maximale de 478 583,47 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco) (CE10 1968), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 810 764,99 \$ à 3 289 348,46 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser un ajustement de 51 900 \$ à la base budgétaire du Service des Finances pour l'année 2017;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1163720002
80.01 (20.03)

CM16 0857

Accorder un soutien financier non récurrent de 78 643 \$ au Centre de référence du Grand Montréal pour soutenir la mise en ligne et la gestion d'une banque de données sur les services communautaires montréalais et la production de rapports statistiques / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 78 643 \$, pour l'année 2016, au Centre de référence du Grand Montréal pour soutenir la mise en ligne et la gestion d'une banque de données sur les services communautaires montréalais et la production de rapports statistiques;
- 2 - d'autoriser le virement d'une somme de 78 643 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le budget 2016 du Service de la diversité sociale et des sports;
- 3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1165917002
80.01 (20.04)

CM16 0858

Autoriser une dépense additionnelle de 1 946 180,68 \$, taxes incluses, pour exercer la deuxième option de prolongation du contrat pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de douze mois, soit du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, dans le cadre du contrat accordé à Opsis Gestion d'infrastructures inc. (CG12 0480), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 784 722,69 \$ à 9 730 903,37 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 946 180,68 \$, taxes incluses, pour exercer la deuxième prolongation du contrat pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de douze mois, soit du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, dans le cadre du contrat accordé à Opsis Gestion d'infrastructures inc. (CG12 0480), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 784 722,69 \$ à 9 730 903,37 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1166710001
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0859

Accorder un contrat à Coforce inc. pour l'entretien ménager et la conciergerie à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une durée de trois ans, pour une somme maximale de 700 221,42 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 16-15330 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Coforce inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de trois ans pour l'entretien ménager et la conciergerie à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 700 221,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15330 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1163438005
80.01 (20.06)

CM16 0860

Accorder un contrat à Bau-Québec ltée pour les travaux d'aménagement de la voie polyvalente - Secteur Papineau Sud pour le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) - Dépense totale de 1 694 457,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6862 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 694 457,52 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de la voie polyvalente - Secteur Papineau Sud du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Bau-Québec ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 658 240,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6862;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1164956012
80.01 (20.07)

CM16 0861

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la fourniture et l'installation des systèmes mécaniques, civils, électriques et l'instrumentation de l'unité de suivi de l'ozonation en continu à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 819 110,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7307-AE (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation des systèmes mécaniques, civils, électriques et l'instrumentation de l'unité de suivi de l'ozonation en continu à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 819 110,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 7307-AE;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1163334011
80.01 (20.08)

CM16 0862

Accorder un contrat à Lambert Somec inc. pour les travaux de mécanique industrielle, d'électricité et d'instrumentation pour la mise à niveau du système d'extraction et de traitement des odeurs (UTO) sur la 75^e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle, pour une somme maximale de 2 476 561,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 3290-AE-15 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à Lambert Somec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de mécanique industrielle, d'électricité et d'instrumentation pour la mise à niveau du système d'extraction et de traitement des odeurs (UTO) sur la 75^e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 476 561,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3290-AE-15;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1163334013
80.01 (20.09)

CM16 0863

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de réfection des vestiaires et douches du Centre opérationnel Nord du Service de police de la Ville de Montréal, situé au 827-855, rue Crémazie Est - Dépense totale de 674 301,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5828 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 674 301,70 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection des vestiaires et douches du Centre opérationnel nord du Service de police de la Ville de Montréal, situé au 827-855, rue Crémazie Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 583 042,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5828;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1165015004
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0864

Accorder un contrat à Le Groupe Saint-Lambert pour les travaux de réaménagement partiel de la caserne de pompiers n° 17 située au 4240, rue Charleroi, dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 1 260 312,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5841 (12 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 260 312,72 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement partiel de la caserne de pompiers n° 17 située au 4240, rue Charleroi, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à Le Groupe Saint-Lambert, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 177 530,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5841;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1165350006
80.01 (20.11)

CM16 0865

Conclure une entente de service entre la Ville de Montréal et la Corporation d'urgences-santé pour une période de trois ans, pour la formation initiale et continue des pompiers premiers répondants du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale annuelle estimée à 467 840,70 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'entente de services par lequel la Corporation d'urgences-santé s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services requis pour la formation initiale et continue des pompiers premiers répondants du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale annuelle de 427 200 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1163687001
80.01 (20.12)

CM16 0866

Approuver la convention de partage des actifs entre la Ville de Montréal et le Centre local de développement Lachine

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de convention de partage des actifs CLD / FLI / FLS entre la Ville de Montréal et le Centre local de développement de Lachine.

Adopté à l'unanimité.

1167386001
80.01 (20.13)

CM16 0867

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9234-0330 Québec inc., pour un terme de 9 ans, un espace d'une superficie de 406,17 mètres carrés, à compter du 1^{er} décembre 2016 et d'une superficie totale de 991,46 mètres carrés, à compter du 1^{er} octobre 2021, dans l'immeuble sis au 3171, rue Saint-Jacques Ouest, à des fins de bureau, pour un loyer total de 1 862 587,75 \$, taxes incluses - Dépense totale de 2 666 263 \$, taxes incluses, pour le loyer et les travaux

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9234-0330 Québec inc., pour un terme de 9 ans, un espace d'une superficie de 406,17 mètres carrés, à compter du 1^{er} décembre 2016 et d'une superficie totale de 991,46 mètres carrés, à compter du 1^{er} octobre 2021, dans l'immeuble sis au 3171, rue Saint-Jacques Ouest, à des fins d'espace à bureaux, pour un loyer total de 1 862 587,75 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire de location du Service des ressources humaines conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
- 4 - d'autoriser des dépenses de 619 715,25 \$, taxes incluses, incluant les contingences, pour les travaux d'aménagement et de 183 960 \$, taxes incluses, pour les incidences;
- 5 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1164069003
80.01 (20.14)

CM16 0868

Approuver le projet de huitième convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., des espaces à bureaux au 7275, Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de trois mois, soit du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017 - Dépense totale de 307 501,85 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de huitième convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de trois mois, soit du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017, pour une dépense totale de 307 501,85 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1165840008
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.18) ainsi que 80.01 (20.20) et 80.01 (20.21) de l'ordre du jour, l'article 80.01 (20.19) ayant été retiré de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0869

Accorder un soutien financier de 508 000 \$ à divers organismes, pour l'année 2016, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal (2013 - 2017) / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 508 000 \$, aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017);

| Organisme | Projet | Montant |
|--|--|------------|
| Jeunesse au soleil | Nourrir l'espoir | 90 000 \$ |
| Regroupement des magasins-partage de l'île de Montréal | Solidarité | 75 000 \$ |
| Regroupement des magasins-partage de l'île de Montréal | Soulager la faim et nourrir l'espoir | 100 000 \$ |
| Moisson Montréal Inc. | Optimisation de la distribution | 178 000 \$ |
| Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve | Action pour la nutrition des jeunes et leurs parents | 65 000 \$ |

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1165066006
80.01 (20.16)

CM16 0870

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 157 278 \$ à La Rue des Femmes de Montréal et l'Association d'entraide Le Chaînon inc., pour l'année 2016, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports conformément aux indications budgétaires / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 157 278 \$ à deux organismes, soit 102 960 \$ à La Rue des Femmes de Montréal pour la réalisation du projet « Femmes itinérantes : Hébergement, hébergement d'urgence, studios, accompagnement, activités » et 54 318 \$ à l'Association d'entraide Le Chaînon inc. pour la réalisation du projet « Accueil de nuit », dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports;
- 2 - d'approuver les deux projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1166794006
80.01 (20.17)

CM16 0871

Autoriser une dépense additionnelle de 659 520,32 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de prolongation des ententes-cadres collectives, pour une période de douze mois, pour la fourniture du service de la valorisation du traitement ou l'élimination de sols contaminés non caractérisés provenant des arrondissements et des unités d'affaires, dans le cadre des contrats accordés à Solution Eau, Air, Sol une division d'Englobe Corp. et Sanexen Services Environnementaux inc. (CG13 0331), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 184 060,90 \$ à 11 843 581,22 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 659 520,32 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de prolongation des ententes-cadres collectives pour une période de douze mois, pour la fourniture du service de la valorisation du traitement ou l'élimination de sols contaminés non caractérisés provenant des arrondissements et des unités d'affaires, dans le cadre des contrats accordés à Solution Eau, Air, Sol une division d'Englobe Corp. et Sanexen Services Environnementaux inc. (CG13 0331), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 184 060,90 \$ à 11 843 581,22 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1167315002
80.01 (20.18)

Article 80.01 (20.19) – Retiré (voir l'article 3.01).

CM16 0872

Accorder un contrat de gré à gré à Gray Matter Systems, fournisseur unique, pour la fourniture de services d'entretien annuel et de mise à jour des suites logicielles de GE/IP - Dépense totale de 623 834,26 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Gray Matter Systems s'engage à fournir à la Ville les services d'entretien annuel et de mise à jour des suites logicielles de GE/IP utilisées pour faire le contrôle et le suivi des opérations en temps réel aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs et Pierrefonds, pour une somme maximale de 623 834,26 \$, taxes incluses (385 356,91 \$ USD sans taxes), selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1167246001
80.01 (20.20)

CM16 0873

Prendre acte des modifications à l'imputation de la dépense découlant de l'octroi des contrats visés à la résolution CG16 0177

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de prendre acte des modifications à l'imputation de la dépense découlant de l'octroi des contrats visés à la résolution CG16 0177 du 24 mars 2016, conformément aux informations financières inscrites au dossier addenda.

Adopté à l'unanimité.

1166682002
80.01 (20.21)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.22) à 80.01 (20.26) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0874

Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour des travaux mécaniques et civils à la station de pompage de la cellule 2 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 565 626,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 794-AE-16 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux mécaniques et civils de la station de pompage de la cellule 2 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 565 626,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 794-AE-16;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1163334016
80.01 (20.22)

CM16 0875

Autoriser une dépense additionnelle de 329 635,06 \$, taxes incluses, pour des travaux situés sur la propriété de l'Université de Montréal, entre les façades des pavillons universitaires et la limite du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, dans le cadre du contrat accordé aux Entreprises de construction Ventec inc. (CG14 0258), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 637 908,57 \$ à 3 967 543,63 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 329 635,06 \$, taxes incluses, pour les travaux situés sur la propriété de l'Université de Montréal, entre les façades des pavillons universitaires et la limite du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, dans le cadre du contrat accordé aux Entreprises de construction Ventec inc. (CG14 0258), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 637 908,57 \$ à 3 967 543,63 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1165249001
80.01 (20.23)

CM16 0876

Accorder un contrat aux Entreprises de construction Ventec inc. pour la reconstruction de chaussée, là où requis, aux arrêts d'autobus dans différentes rues de la Ville de Montréal (PMIR - réseau artériel et centre-ville) - Dépense totale de 674 270,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 287402 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 674 270,74 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de chaussée, là où requis, aux arrêts d'autobus dans différentes rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder aux Entreprises de construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 617 770,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 287402 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1167231032
80.01 (20.24)

CM16 0877

Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour le réaménagement du secteur du chalet au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 1 315 457,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6868 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 315 457,40 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du secteur du chalet au parc du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Aménagement Côté Jardin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 167 823,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6868;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1160504006
80.01 (20.25)

CM16 0878

Autoriser une dépense additionnelle de 114 975 \$, taxes incluses, en provenance du poste des dépenses incidentes, pour réaliser des travaux imprévus de la phase II du projet d'aménagements fauniques du Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Daniel Robert inc. (CG10 0185), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 788 116,09 \$ à 1 903 091,09 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 114 975 \$, taxes incluses, en provenance du poste des dépenses incidentes, pour réaliser des travaux imprévus de la phase II du projet d'aménagements fauniques du Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Daniel Robert inc. (CG10 0185), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 788 116,09 \$ à 1 903 091,09 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1166316017
80.01 (20.26)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.27) à 80.01 (20.31) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0879

Accorder un contrat à Axe Construction inc. pour les travaux d'ajout d'un escalier d'issue extérieur au 2^e étage du secteur B au Centre Opérationnel Nord, situé au 827, rue Crémazie Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 536 816,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5845 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 536 816,95 \$, taxes incluses, pour le projet de construction d'un escalier d'issue extérieur au 2^e étage du secteur B du Centre Opérationnel Nord, situé au 827, rue Crémazie Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Axe Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 477 170,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5845;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1165895001
80.01 (20.27)

CM16 0880

Accorder un contrat à Les Paysagistes Damiano inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de l'aqueduc, des trottoirs, de la chaussée et d'éclairage de la rue Sainte-Elisabeth, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM - Dépense totale de 1 487 962,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 331401 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 487 962,16 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de reconstruction de l'aqueduc, des trottoirs et de la chaussée de la rue Sainte-Elisabeth, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Paysagistes Damiano inc. (9045-6823 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 1 338 653,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 331401;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1164139005
80.01 (20.28)

CM16 0881

Accorder un contrat au Groupe T.N.T. inc. pour des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface des rues Olier, du Séminaire et Young - Griffintown Lot-1, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 5 510 677,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 331701 (9 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 5 510 677,25 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface des rues Olier, du Séminaire et Young - Griffintown Lot – 1, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue du redéveloppement du secteur Griffintown, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Groupe T.N.T. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 125 677,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 331701;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1163493001
80.01 (20.29)

CM16 0882

Accorder un contrat à Ali Excavation inc. pour des travaux de construction d'une piste cyclable, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur l'avenue Cardinal, entre le boulevard des Sources et le boulevard Albert-de-Niverville, dans la Cité de Dorval - Dépense totale de 3 503 533 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 258301 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 503 533 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'une piste cyclable, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur l'avenue Cardinal, entre le boulevard des Sources et le boulevard Albert-de-Niverville dans la Cité de Dorval, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Ali Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 269 150 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258301 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1167231037
80.01 (20.30)

CM16 0883

Accorder deux contrats de services professionnels à STI-Maintenance inc. pour la paramétrisation et l'implantation de modules Maximo au Service de l'eau, pour la production d'eau potable et l'épuration des eaux usées, pour une durée de 36 mois, pour les sommes maximales de 275 940 \$ et de 569 126,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15138 (1 soum.) / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver deux projets de convention par lesquels la seule firme soumissionnaire, STI Maintenance inc., cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la paramétrisation et l'implantation de modules Maximo au Service de l'eau pour la production d'eau potable et l'épuration des eaux usées, pour une durée de 36 mois, pour les sommes maximales de 275 940 \$ et de 569 126,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15138 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1163613002
80.01 (20.31)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.32) à 80.01 (20.36) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0884

Approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau visant la reconstruction et le partage des coûts de la station de vidange de l'île Notre-Dame

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau visant la reconstruction et le partage des coûts de la station de vidange de l'île Notre-Dame.

Adopté à l'unanimité.

1163334014
80.01 (20.32)

CM16 0885

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal donne à la Ville de Westmount différents objets signalétiques qui seront installés dans les limites territoriales de cette dernière, dans le cadre du Projet Escaliers découvertes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal donne à la Ville de Westmount différents objets signalétiques qui seront installés dans les limites territoriales de cette dernière, dans le cadre du Projet Escapes découvertes, le tout aux entiers frais de la Ville de Montréal et aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à signer le projet d'acte, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1164956013
80.01 (20.33)

CM16 0886

Approuver le projet d'entente d'occupation par lequel la Ville de Montréal loue de Ville de Dollard-des-Ormeaux, un espace situé au 4139, boulevard des Sources, utilisé pour le poste de quartier 4 pour le Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 271 970 \$, non taxable

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'entente d'occupation par lequel la Ville de Montréal loue de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, un local d'une superficie de 437,67 mètres carrés dans l'immeuble situé au 4139, boulevard des Sources, pour les besoins du poste de quartier 4 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un remboursement des frais d'exploitation réels annuels d'environ 127 197 \$. La dépense totale des frais d'exploitation pour le terme représente approximativement 1 271 970 \$.
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1164565005
80.01 (20.34)

CM16 0887

Accorder un soutien financier de 250 000 \$ à l'organisme Cyclo-Club Lachine pour la tenue des Mardis cyclistes de Lachine pour les années 2016, 2017 et 2018 et approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 95 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports pour l'année 2016 / Ajuster la base budgétaire de 95 000 \$ en 2017 et de 60 000 \$ en 2018

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 250 000 \$, incluant les taxes applicables, à l'organisme à but non lucratif Cyclo-Club Lachine pour la réalisation des Mardis cyclistes de Lachine de 2016 à 2018;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser pour l'année 2016, un virement budgétaire de 95 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports;
- 4 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 95 000 \$ pour 2017 et 60 000 \$ pour 2018;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1166340004
80.01 (20.35)

CM16 0888

Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Festival International de Jazz de Montréal visant à accorder un soutien financier spécial, non récurrent, de 2 800 000 \$ pour la réalisation de travaux urgents de consolidation des façades de la Maison du Festival Rio Tinto Alcan (305-307, rue Sainte-Catherine Ouest), dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 2 800 000 \$ au Festival International de Jazz de Montréal pour la réalisation de travaux urgents de consolidation des façades de la Maison du Festival Rio Tinto Alcan, située au 305-307, rue Sainte-Catherine Ouest, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1151103003
80.01 (20.36)

À 16 h 03,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de procéder à l'étude de l'article 7.21.

La proposition est agréée.

CM16 0889

Dépôt du rapport d'activité du Conseil interculturel de Montréal pour l'année 2015

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport d'activité du Conseil interculturel de Montréal pour l'année 2015, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

Le conseiller Dimitrios (Jim) Beis souligne la présence au balcon de M. Belgacem Rahmani, président ainsi que de Mme Alida Piccolo, première vice-présidente du Conseil interculturel de Montréal et les remercie pour leur collaboration au nom du conseil municipal.

Le débat se poursuit.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. François Limoges, soulève une question de règlement sur le fait que le président du conseil, M. Frantz Benjamin, se fasse le libre traducteur d'une réponse du conseiller Beis au questionnement d'un conseiller au lieu de laisser répondre l'administration. Il soutient que le rôle du président n'est pas d'interpréter la pensée du comité exécutif. Le président du conseil informe le leader adjoint de la majorité qu'il ne fait pas d'interprétation mais joue son rôle de facilitateur des débats lorsqu'une question a déjà fait l'objet de réponse.

Le leader adjoint de l'opposition officielle soulève une question de privilège à la suite de la réponse du président du conseil puisqu'il n'appartient pas à ce dernier de décider si une question a été répondue ou non avec satisfaction. Il précise que tant et aussi longtemps que la réplique n'a pas été donnée sur un article, un conseiller peut reposer sa question s'il juge qu'il n'a pas eu de réponse satisfaisante. Le président du conseil informe le leader adjoint de la majorité que la réponse qui lui a été donnée précédemment était au conditionnel et juge que le débat est clos. Il invite le leader de la majorité, M. Francesco Miele, à poursuivre les travaux.

07.21 1162714001

À 16 h 20,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à l'étude de l'article 15.02.

La proposition est agréée.

CM16 0890**Déclaration - Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition**

Attendu que l'UNESCO a proclamé en 1998, le 23 août *Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition*;

Attendu que cette journée vise à commémorer la nuit historique de 1791, où les esclaves de Saint-Domingue (aujourd'hui Haïti et République dominicaine), se sont insurgés pour obtenir leur liberté;

Attendu que la *Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition* vise à inscrire cette tragédie dans la mémoire de tous les peuples;

Attendu que l'Assemblée nationale du gouvernement du Québec a adopté le 15 juin 2006, une motion afin de reconnaître le 23 août, *Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition*;

Attendu que l'Administration municipale a adopté la résolution CM06 0456 lors de la séance du 28 août 2006 pour la Proclamation annuelle de la journée du 23 août *Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition*;

Attendu que l'Administration municipale a adopté la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale le 21 mars 1989, la Déclaration de Montréal pour la Diversité culturelle et l'inclusion le 22 mars 2004, la Charte de Montréal des droits et des responsabilités le 20 juin 2005;

Attendu que la Ville de Montréal a adhéré à la Coalition des villes canadiennes contre le racisme ainsi qu'à la Coalition internationale des villes contre le racisme lors de la séance du conseil municipal tenue le 31 octobre 2006;

Attendu que la Ville de Montréal a été reconnue Cité interculturelle par le Conseil de l'Europe en octobre 2011;

Attendu que la Ville a tenu le premier Sommet Vivre Ensemble lors duquel les maires de 23 villes du monde ont entamé une réflexion sur le vivre ensemble en milieu urbain;

Attendu que l'une des responsabilités de la Ville de Montréal est de favoriser l'inclusion de tous ses citoyens et citoyennes sur l'ensemble de son territoire et une cohabitation harmonieuse;

Attendu que la définition du « vivre ensemble » est un idéal que s'efforce d'atteindre l'ensemble des villes cosmopolites qui doivent composer avec des populations aux origines et croyances diverses;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Marvin Rotrand
M. Éric Alan Caldwell
Mme Mary Deros

Et résolu :

que la Ville de Montréal souligne la *Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition* afin de rappeler l'importance de la promotion des valeurs de paix, de justice, d'inclusion, de solidarité, de respect et d'ouverture.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.37) à 80.01 (20.41) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0891

Accorder un contrat à Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, pour une durée maximale de 24 mois plus une année d'option, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage dans des installations du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 2 716 980,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15220 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, pour une durée maximale de 24 mois plus une année d'option, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage dans des installations du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 2 716 980,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15220 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

À 16 h 40, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Valérie Plante.

Adopté à l'unanimité.

1163542001
80.01 (20.37)

CM16 0892

Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour l'exécution des travaux du lot 2A du projet des Escales découvertes du mont Royal - Dépense totale de 993 754,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6874 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 993 754,06 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux du lot 2A du projet des Escaliers découverts du mont Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Aménagement Côté Jardin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 968 754,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6874 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1164956014
80.01 (20.38)

CM16 0893

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour des travaux de désaffectation d'un ancien tunnel, la reconstruction d'une conduite d'eau principale, de bases, de conduits et de puits d'accès de la Commission des services électriques de Montréal et de Bell dans la rue Sherbrooke, à l'est de l'accès à la place Versailles, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 1 544 682,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 288703 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 544 682,72 \$, taxes incluses, pour des travaux de désaffectation d'un ancien tunnel, la reconstruction d'une conduite d'eau principale, de bases, de conduits et de puits d'accès de la Commission des services électriques de Montréal et de Bell dans la rue Sherbrooke, à l'est de l'accès à la place Versailles, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 358 873,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 288703 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1167231040
80.01 (20.39)

CM16 0894

Accorder un contrat à Groupe Axino inc. pour les travaux de sécurisation de l'enveloppe et de décontamination du 200-300, rue Bellechasse - Dépense totale de 3 861 748,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5847 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 861 748,03 \$, taxes incluses, pour les travaux de sécurisation de l'enveloppe et les travaux de décontamination du 200-300, rue Bellechasse, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe Axino inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 510 680,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5847;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1167248001
80.01 (20.40)

CM16 0895

Accorder un contrat à SPB Psychologie organisationnelle inc. pour fournir des services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion, pour une somme maximale de 601 031,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15149 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel SPB Psychologie organisationnelle inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation du potentiel et des compétences de gestion, pour une somme maximale de 601 031,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15149 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1166750002
80.01 (20.41)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.42) à 80.01 (20.46) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 80.01 (20.42)

Approuver le projet d'entente-cadre entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et le ministre de la Culture et des Communications, pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2016 / Accorder la somme de 11 408 314 \$ pour 2016 et de 11 408 314 \$, majorée de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les années 2017 à 2020, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) / Autoriser un virement budgétaire de 3 008 014 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'entente-cadre entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et le ministre de la Culture et des Communications, pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
 - 2 - d'accorder la somme de 11 408 314 \$ pour 2016 et 11 408 314 \$, majoré de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les années 2017 à 2020, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) ;
 - 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 3 008 014 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, de compétence d'agglomération, vers le Service de la culture ;
 - 4 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture, à hauteur de 3 000 000 \$, plus un ajustement récurrent pour l'indice des prix à la consommation (IPC), sur le montant total de la contribution pour les exercices 2017 à 2020 ;
 - 5 - d'autoriser le maire de Montréal, M. Denis Coderre, à signer le projet d'entente-cadre pour et au nom de la Ville de Montréal;
 - 6 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
-

Article 80.01 (20.43)

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen des lots 1 852 822, 2 924 965 à 2 924 970 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec toute construction qui y est érigée, dont celle portant les numéros 301 à 315, rue St-Thomas, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation, ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au nord-ouest de la rue Ottawa, entre les rues Saint-Thomas et du Séminaire, constitué des lots 1 852 822, 2 924 965 à 2 924 970 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec toute construction qui y est érigée, dont celle portant les numéros 301 à 315, rue Saint-Thomas, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 20 373 570 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Article 80.01 (20.44)

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen du lot 1 852 821 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec toute construction qui y est érigée, dont celle portant le numéro 330, rue de la Montagne, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation, ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au nord-ouest de la rue Ottawa, entre les rues Saint-Thomas et du Séminaire, constitué du lot 1 852 821 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec toutes constructions qui y sont érigées, dont celle portant le numéro 330, rue de la Montagne, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux;
 - 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
 - 3 - d'autoriser une dépense de 2 310 997,50 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
 - 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
-

Article 80.01 (20.45)**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres, pour une période approximative de 8 mois, avec Compass Minerals (10 087 584,57 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (3 931 149,89 \$) pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public 16-15141 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure des ententes-cadres collectives, d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture sur demande de sel de déglacage des chaussées;
- 3 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les groupes indiqués et les participants concernés, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15141 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

PARTICIPANTS

| <u>FIRMES</u> | <u>SEL RÉGULIER (groupe A)</u> | <u>SEL TRAITÉ (groupe B)</u> |
|---|---|---|
| Compass Minerals | Anjou - Lachine - Lasalle -Le Plateau Mont-Royal - Le Sud Ouest - L'île Bizard-Sainte-Genevieve – Mercier– Hochelaga-Maisonneuve – Montréal-Nord – Pierrefonds-Roxboro – Rivière-des-Prairies –Pointe-aux-Trembles – Rosemont-La Petite-Patrie -Saint Laurent -Saint Léonard – Villeray-St-Michel-Parc- Extension - Village De Senneville - Ville de Côte-St-Luc - Ville de Dollard-Des-Ormeaux - Ville de Dorval et Ville de L'île de Dorval - Ville de Hampstead - Ville de Montréal-Est - Ville de Kirkland - Ville de Montréal Ouest - Ville de Ste-Anne-De-Bellevue - Ville de Westmount | Ville de Westmount Ville de Pointe-Claire Ville de Beaconsfield |
| Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée | Ahuntsic -Cartierville – Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace - Outremont - Verdun – Ville-Marie - Ville de Baie D'Urfé - Ville de Mont-Royal - Société de Transport de Montréal | |

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes et de la Société de transport de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

À 17 h, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, reprend le fauteuil présidentiel.

Article 80.01 (20.46)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Saint-Denis Thompson inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration, phase 3, du complexe de production d'eau potable Atwater situé au 3161 rue Joseph, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 5 323 663,86 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5853 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 5 323 663,86 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration, phase 3, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Saint-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 070 156,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5853;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

À 17 h 05, le président du conseil suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 22 août 2016
13 h**

**Séance tenue le lundi 22 août 2016 – 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS :

M. Sterling Downey, M. Peter McQueen et M. Jeremy Searle.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte. Il souligne la présence au balcon d'une délégation d'Haïti incluant les maires des villes de Anse-à-Pitre, une municipalité du département du Sud-Est avec une population de 33 000 âmes, ainsi que de Jean-Rabel, une municipalité du département du Nord-Ouest avec une population de 200 000 habitants. Tous les élus du conseil municipal se lèvent pour leur souhaiter la bienvenue.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|---------------------|---------------------------------------|--|
| Mme Mireille Goulet | M. Denis Coderre (Mme Anie Samson) | Justification de l'adoption d'un Règlement sur le contrôle des animaux visant l'interdiction de la race de chiens pitbull – Informer les citoyens des caractéristiques morphologiques qui permettront d'identifier cette race qui a fait l'objet de croisement avec plusieurs autres races |

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, rappelle aux citoyens, conformément aux règles régissant l'assemblée du conseil, que seulement trois questions sur un même sujet sont autorisées.

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--|---|--|
| M. Robert Norman Lemieux | M. Denis Coderre | Qualifications requises pour occuper le poste d'inspecteur responsable de faire respecter le Règlement sur le contrôle des animaux ainsi que la date d'entrée en fonction |
| Mme Louise Makovsky | M. Denis Coderre (Mme Anie Samson) | Proposition de la Ville afin d'éduquer la population pour que cette dernière puisse reconnaître les chiens dangereux de ceux qui ne le sont pas / Améliorer le comportement à avoir envers les animaux |
| M. Joseph Roger Marcel Collins | M. Denis Coderre (Mme Anie Samson) | Questionnement en regard de la possession de poissons d'aquarium dans le Règlement sur le contrôle des animaux |
| M. Vincent Archambault Bouffard | M. Denis Coderre (M. Luc Ferrandez) | Position de l'administration relative à la construction d'un stationnement étagé dans le secteur des rues Beaubien et Boyer, dans la Petite-Patrie, au lieu d'un parc commémorant le 375 ^e anniversaire de la Ville de Montréal – Appel au vote libre des conseillers du parti du maire Coderre dans ce dossier |
| Mme Paule Dufour | M. Denis Coderre (M. Réal Ménard) | Position de l'administration pour le pôle logistique l'Assomption et vision de l'administration sur l'avenir de cette ancienne zone industrielle située tout près des habitations / Impacts sur la qualité de vie des citoyens |
| M. Yves Brisebois | M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers) | Article 80.01 (20.37) de l'ordre du jour – Ouvrir un dialogue avec le syndicat des employés cols bleus afin d'éviter de recourir à la sous-traitance du service de gardiennage et/ou sécurité des bâtiments du Service de police – Mesures pour relocaliser les employés qui perdront leurs postes dans ce contexte |
| M. Louis Langevin | M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers) | Autoriser le paiement des taxes foncières en plusieurs versements |
| Mme Angèle Tremblay | M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand) | Dispositions pour relocaliser le centre Mont-Royal de la Société de transport de Montréal afin de solutionner les problèmes de nuisances sonores Dépôt de document |
| M. Marie-Paule Grimaldi | M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier) | Annuler l'avis d'éviction afin d'autoriser l'organisme à but non lucratif « Les forges de Montréal » à continuer à occuper le bâtiment de l'ancienne station de pompage Riverside - Transparence demandée concernant les discussions de l'administration avec l'organisme Dépôt de pétition |
| M. Matthieu James Chapman | M. Denis Coderre (M. Réal Ménard) | Développement durable - Félicitations aux membres du conseil d'avoir contribué à la plus grande consultation publique de l'histoire de l'OCPM / Poursuivre la voie de la participation citoyenne en autorisant des consultations sur tous les dossiers |
| Mademoiselle Rose Renélique Fée Walkenburg | M. Denis Coderre (M. Aref Salem) (M. Luc Ferrandez) | Mesures pour apaiser la circulation aux abords de l'école Élan, située sur la rue De Lorimier au coin de la rue Sherbrooke / Demande à l'arrondissement du Plateau Mont-Royal de travailler avec la ville centre pour mieux appliquer la réglementation relative à la sécurité des piétons dans les rues de la métropole |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|----------------------|--|---|
| M. Michel Martin | M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers) | Modification des articles 47 et 47.2 de la <i>Charte de la Ville de Montréal</i> souhaitée afin de permettre la relocalisation d'employés cols bleus qui perdent leurs emplois à cause de la sous-traitance – Mettre un frein à la sous-traitance et à la perte d'expertise interne |
| M. Steven Rosenstein | M. Luc Ferrandez (M. Alan DeSousa) | Imposition d'un moratoire sur l'extension du boulevard Alfred-Nobel et toutes autres routes se situant sur les terres humides propriétés du Technoparc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent – Mesures concrètes pour préserver 10 % des espaces verts et des habitats d'espèces en voie d'extinction |

À 20 h 01

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|---------------------|---|---|
| Mme Norma O'Donnell | M. Denis Coderre | Justifications du choix d'un parc de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour honorer les 100 ans de la bataille de Vimy – considérer le choix d'un parc du centre-ville pour cette commémoration |
| M. Francesco Moreno | M. Richard Deschamps | Demande à l'administration de l'arrondissement de LaSalle d'établir un équilibre entre le développement résidentiel et commercial pour éviter que l'arrondissement ne devienne un arrondissement dortoir – Vision de l'administration en matière de projets de développement commercial pour les années 2016-2017 |
| M. Jacques Messier | M. Denis Coderre | Éviction illégale des résidents de la « Coop sur Généreux » pour causes d'insalubrité – injonction de la Ville de Montréal souhaitée pour l'arrêt des procédures d'évictions |
| Mme Sonja Susnjar | M. Richard Bergeron (M. Russell Copeman) | Explications du caractère de Transit oriented development (TOD) des projets de développements résidentiels sur les rives du canal Lachine, dans l'arrondissement de Lachine, et de la gare LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle / Amendement nécessaire au schéma d'aménagement afin de respecter les recommandations de l'Office de consultation publique (OCPM) dans le cas de ces projets |
| M. André Cliche | M. Denis Coderre (M. Réal Ménard) | Position de l'administration sur le projet de développement proposé pour revitaliser le secteur du Pôle l'Assomption dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve / Examiner d'autres projets de développement que celui proposé par l'entreprise Raymond |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|----------------------|-------------------------------------|---|
| M. Steven Laperrière | M. Denis Coderre (M. Aref Salem) | Revendication du Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (RAPLIQ) pour que le projet d'une gare permanente à l'arrondissement de Lachine soit accessible universellement – Suggère à l'administration d'entreprendre des discussions avec l'Agence métropolitaine des transports (AMT) pour ce faire |

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 33.

À 20 h 33, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 80.01 (20.42) à 80.01 (20.46).

CM16 0896 (suite)

Approuver le projet d'entente-cadre entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et le ministre de la Culture et des Communications, pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2016 / Accorder la somme de 11 408 314 \$ pour 2016 et de 11 408 314 \$, majorée de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les années 2017 à 2020, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) / Autoriser un virement budgétaire de 3 008 014 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture

Adopté à l'unanimité.

1161213001
80.01 (20.42)

CM16 0897 (suite)

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen des lots 1 852 822, 2 924 965 à 2 924 970 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec toute construction qui y est érigée, dont celle portant les numéros 301 à 315, rue St-Thomas, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1164435006
80.01 (20.43)

CM16 0898 (suite)

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen du lot 1 852 821 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec toute construction qui y est érigée, dont celle portant le numéro 330, rue de la Montagne, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1164435005
80.01 (20.44)

CM16 0899 (suite)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres, pour une période approximative de 8 mois, avec Compass Minerals (10 087 584,57 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée (3 931 149,89 \$) pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public 16-15141 (3 soum.)

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1167315003
80.01 (20.45)

CM16 0900 (suite)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Saint-Denis Thompson inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration, phase 3, du complexe de production d'eau potable Atwater situé au 3161 rue Joseph, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 5 323 663,86 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5853 (4 soum.)

Adopté à l'unanimité.

1165891002
80.01 (20.46)

À 20 h 42,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de devancer l'étude des articles 51.02 et 51.03 tout de suite après l'article 81.01 (20.46).

La proposition est agréée.

CM16 0901

Nomination de membres au Conseil des Montréalaises

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1242;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

1- de nommer les personnes suivantes comme membres du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en août 2019 :

- Mme Dorothy Alexandre, en remplacement de Mme Melissa Cerros;
- Mme Lindsay Daudier, en remplacement de Mme Amélie Coulombe-Boulet;
- Mme Christine Hoang, en remplacement de Mme Mariane Labrecque;
- Mme Youla Pompilus-Touré, en remplacement de Mme Anne Richard-Webb;
- Mme Marie-Eve Rancourt, en remplacement de Mme Yasmina Soussi;

2- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des Montréalaises.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1164233002

CM16 0902

Nomination de membres au Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1243;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'approuver le renouvellement du mandat de mesdames Rym El-Ouazzani et Amina Janssen à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un second terme de 3 ans, se terminant respectivement en mars et en août 2019.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1167181004

CM16 0903

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Généphi inc. pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 11 284 767,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6853 (2 soum.) / Autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 115 000 \$ au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 11 284 767,25 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, comprenant tous les frais incidents;
- 3 - d'accorder à Construction Généphi inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 000 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6853;
- 4 - d'autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 115 000 \$ au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, à compter de l'exercice 2018, pour les frais d'entretien des 11 nouvelles structures;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 21 h 04, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Valérie Plante.

Adopté à l'unanimité.

1166316014
80.01 (20.47)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0904

Effectuer le paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 1,3 M\$ à la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2016 afin de réaliser des travaux requis à l'édicule Cabot de la station de métro Atwater

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal :

- 1 - de procéder au paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 1 300 000 \$ à la Société de transport de Montréal (STM) pour l'exercice financier 2016, conditionnellement à la signature d'une entente relative à la réalisation et au financement des travaux de réaménagement de l'édicule Cabot de la station de métro Atwater à l'automne 2016;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 1 300 000 \$ pour l'année 2016, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le chapitre corporatif des contributions à la STM;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par Mme Emilie Thuillier

de retourner ce dossier au comité exécutif pour plus ample étude.

Cette motion de retour au comité exécutif a pour effet de suspendre le débat, le tout conformément à l'article 90 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marvin Rotrand

de procéder à un vote à main levée sur la proposition de retour au comité exécutif des conseillers Sauvé et Thuillier.

La vice-présidente du conseil met aux voix la proposition de retour au comité exécutif des conseillers Sauvé et Thuillier, et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 20

Contre : 38

La vice-présidente du conseil déclare la proposition de retour au comité exécutif des conseillers Sauvé et Thuillier rejetée à la majorité des voix.

Le conseil reprend l'étude de l'article 80.01 (30.01).

Le débat se poursuit.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Normand Marinacci
Mme Justine McIntyre
M. Steve Shanahan
Tous les membres présents de l'opposition officielle

1160093002
80.01 (30.01)

CM16 0905

Accorder un ajustement au budget des opérations 2016 du Service de développement économique au montant de 2 712 270,28 \$ en provenance du surplus de l'agglomération, pour couvrir les quatre derniers versements de soutien financier aux six organismes de développement local prévus à l'entente 2015-2016

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un ajustement au budget des opérations 2016 du Service de développement économique au montant de 2 712 270,31 \$ en provenance du surplus de l'agglomération, pour couvrir les quatre derniers versements de soutien financier aux six organismes de développement local prévus à l'entente 2015-2016 relative au Fonds de développement des territoires (FDT) intervenue entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 2 - d'imputer ce virement budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1165175016
80.01 (30.02)

CM16 0906

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation d'une somme de 76 724 020, 63 \$ de la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation d'une somme de 76 724 020,63 \$ de la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1163894006
80.01 (30.03)

CM16 0907

Adopter une résolution modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 420 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructure du domaine public (RCG 15-091)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Vu les articles 544 et 564 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de modifier le titre et l'article 1 du Règlement autorisant un emprunt de 420 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures du domaine public (RCG 15-091) par le remplacement des mots : « d'infrastructures du domaine public » par les mots : « reliés à la construction des ouvrages de contrôle des eaux usées sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin ».

Un débat s'engage.

À 21 h 23, la vice-présidente du conseil, Mme Valérie Plante, demande au conseiller Sylvain Ouellet de retirer les mots « induire en erreur », le conseiller Ouellet s'exécute.

Adopté à l'unanimité.

1154360002
80.01 (30.04)

CM16 0908

Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Ville-Marie relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement et de la reconstruction de la chaussée et des trottoirs dans différentes rues dans le secteur du centre ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Ville-Marie, relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement et de la reconstruction de la chaussée et des trottoirs dans différentes rues dans le secteur du centre-ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

1160615002
80.01 (30.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.06) à 80.01 (30.08) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0909

Donner un accord de principe sur le développement du sentier cyclable et pédestre Oka - Mont-Saint-Hilaire sur le territoire de l'Île de Montréal relatif au Plan directeur du réseau vélo métropolitain volet 1 et à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'attester de la conformité du tracé du Sentier Oka - Mont-Saint-Hilaire sur le territoire de l'Île de Montréal au Plan directeur du réseau vélo métropolitain volet 1 et à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur;
- 2 - de s'engager à assurer la signalisation du sentier cyclable et pédestre conformément au Plan directeur de signalisation;
- 3 - de s'engager à réaliser les activités de communication énoncées dans le projet de convention;

- 4 - de s'engager à maintenir la propriété publique du sentier, à y maintenir un accès permanent, public et gratuit et à en assurer l'entretien;
- 5 - de s'engager à contribuer et à participer aux coûts du projet jusqu'à concurrence de sa part pour la réalisation de ce projet;
- 6 - d'autoriser le Directeur de la direction des transports à agir pour et au nom de la Ville dans le cadre du projet d'aménagement de ce sentier piloté par la CMM et à signer toute entente relative à une demande d'aide financière.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154368008
80.01 (30.06)

CM16 0910

Autoriser une appropriation de 3 113 000 \$ de la réserve de voirie locale et de 1 806 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une appropriation de 1 750 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour la réalisation du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) strictement pour bonifier l'activité des nids de poules ;
- 2 - d'autoriser une appropriation de 550 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour le programme d'implantation des rues piétonnes et partagées en arrondissements (élaboration de concept d'aménagement, consultations publiques, conception de plans de marquage et de signalisation, réalisation de marquage dans la rue et achat de mobilier urbains divers);
- 3 - d'autoriser une appropriation de 350 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une évaluation de capacité portante, relevé de potentiel de corrosion et inspection générale pour connaître le mieux possible l'état de certaines structures;
- 4 - d'autoriser une appropriation de 300 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la préparation des avant-projets du projet de raccordement Cavendish;
- 5 - d'autoriser une appropriation de 225 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour auscultation des surfaces de roulement localisées dans les arrêts d'autobus et détermination des besoins et priorités d'interventions;
- 6 - d'autoriser une appropriation de 225 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude d'avant-projet (volet aménagement), d'études environnementales et géotechnique et la réalisation des plans et devis des réaménagements requis d'un projet-pilote de navette fluviale entre Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et le centre-ville dès juin 2017;

- 7 - d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des services professionnels et de marquage relatifs à des travaux du projet de recouvrement Ville-Marie;
- 8 - d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la production d'avant projet préliminaire, revue de la documentation existante et production de deux options d'aménagement pour la rue Sherbrooke Est dans le secteur de Pointe-aux-Trembles;
- 9 - d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études et d'analyses d'avant-projet préliminaire du projet de prolongement de Souigny et l'Assomption et nouvel accès au port;
- 10 - d'autoriser une appropriation de 150 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la production d'un avant-projet préliminaire pour le réaménagement de l'intersection Côte-des-Neiges/Remembrance;
- 11 - d'autoriser une appropriation de 125 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT dans le cadre du projet IMAP pour du monitoring du projet, de l'expérience et de l'orientation éditoriale et un sondage de satisfaction clientèle;
- 12 - d'autoriser une appropriation de 125 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'accompagnement du CERIU pour des études techniques dans le cadre du projet pilote de la Galerie multi-réseaux;
- 13 - d'autoriser une appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une étude de faisabilité d'ingénierie, des options d'aménagement et concept d'aménagement final ainsi qu'une planification participative pour une acceptabilité sociale dans le cadre du projet de la Plaza St-Hubert;
- 14 - d'autoriser une appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation de marquage et de signalisation de voies cyclables externe ou interne ;
- 15 - d'autoriser une appropriation de 50 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des activités de communication pour mobilité dans le cadre du projet Turcot;
- 16 - d'autoriser une appropriation de 50 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une évaluation de capacité portante des travées 22 à 26 de l'autoroute Bonaventure;
- 17 - d'autoriser une appropriation de 48 000\$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des activités de communication dans le cadre du projet SRB Pie IX;
- 18 - d'autoriser une appropriation de 31 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'évaluation des panneaux proposés pour le jalonnement dynamique;
- 19 - d'autoriser une appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des plans de marquage et de signalisation de voies cyclables 2017;
- 20 - d'autoriser une appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'auscultation des surfaces de roulement localisées dans les arrêts d'autobus et la détermination des besoins et priorités d'interventions;
- 21 - d'autoriser une appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour un rapport d'étude (mise à jour de l'étude 2001 : concept, tracé, géométrie, estimation) du raccordement du boulevard Langelier;
- 22 - d'autoriser une appropriation de 15 000\$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une séance publique d'information et frais connexes de communications pour le remplacement du pont Jacques-Bizard;

le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0911

Autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à soumettre, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) visant l'obtention des approbations, autorisations, permissions, attestations et certificats de permis requis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ., c. Q-2) dans le cadre du projet du Campus Outremont et du projet Bonaventure

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à soumettre, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) visant l'obtention des approbations, autorisations, permissions, attestations et certificats de permis requis en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) dans le cadre du projet du Campus Outremont et du projet Bonaventure.

Adopté à l'unanimité.

1166708005
80.01 (30.08)

CM16 0912

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'environnement

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'environnement ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de procéder à un vote à main levée sur l'article 80.01 (42.01).

Le président du conseil met aux voix l'article 80.01 (42.01) et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 37
Contre : 27

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (42.01) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1161322004
80.01 (42.01)

CM16 0913

Approbation du Règlement R-166 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 53 962 913 \$ pour financer le programme d'entretien majeur des infrastructures - Phase 1

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-166 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de cinquante-trois millions neuf cent soixante-deux mille neuf cent treize dollars (53 962 913 \$) pour financer le programme d'entretien majeur des infrastructures (PEMI) phase 1, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1166213004
80.01 (45.01)

CM16 0914

Nomination de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'île.

Adopté à l'unanimité.

1162577023
80.01 (51.01)

À 22 h 01, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, ajourne la séance jusqu'au mardi 23 août 2016, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 22 août 2016
13 h**

**Séance tenue le mardi 23 août 2016 – 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv , M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier et Mme Monique Vall e.

PRÉSENCES EN COURS :

M. Benoit Dorais, Mme Marie Cinq-Mars, M. Peter McQueen et M. Jeremy Searle.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur g n ral
M  Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d clare la s ance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - P riode de questions du public

Le pr sident du conseil appelle le point « P riode de questions du public ».

| <u>Question de</u> | <u> </u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|--------------------|---|
| Mme Sonja Susjnar | M. Russell Copeman | Projet de d veloppement r sidentiel dans l'arrondissement de Lachine – contribution   une augmentation du parc automobile et   une d t rioration de la qualit  de l'air   Montr al / Conditions non rencontr es pour qualifier de Transit oriented development (TOD) le projet de gare dans l'arrondissement de LaSalle ainsi que le projet de d veloppement de 5 000 unit s le long du canal, dans l'arrondissement de Lachine |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|-------------------------|--|---|
| M. Yves Daoust | Mme Monique Vallée (Mme Manon Barbe) | Questionne la sécurité des cyclistes qui se retrouvent dans un cul de sac et sur des circuits fermés dans diverses pistes de l'arrondissement de LaSalle – Suggestions de rues pour de nouvelles pistes / Gaspillage de fonds publics en ayant recours à la location de salles privées pour des consultations publiques au lieu de les tenir dans des salles appartenant à l'arrondissement |
| M. Donald Hobus | M. Denis Coderre (M. Dimitrios (Jim) Beis) (M. Richard Bergeron) | Ne pas aller de l'avant avec le projet d'un Réseau électrique métropolitain (REM) tant que le coût total ne sera dévoilé ainsi que les impacts sur l'étalement urbain Dépôt de document |
| <hr/> | | |
| Un débat s'engage. | | |
| <hr/> | | |
| M. Donald Hobus | (M. Russell Copeman) | Information supplémentaire demandée sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du projet de développement résidentiel de l'Anse-à-l'Orme |
| M. Robert Michael Edgar | M. Denis Coderre (M. Réal Ménard) (Mme Manon Gauthier) | Planification d'activités afin de souligner et commémorer les éclipses totales du soleil qui auront lieu en 2017 et 2024 |
| M. Handy Sofwan | M. Denis Coderre (Mme Anie Samson) | Assurance que le Règlement sur le contrôle des animaux visant l'interdiction de la race de chiens pitbull sera appliqué dans le respect des citoyens – Sensibiliser les propriétaires de chiens de leurs responsabilités envers leurs animaux et les citoyens |

À 10 h

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des citoyens de cinq minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

| | | |
|------------------------|---------------------------------------|---|
| Mme Erika Doyon Minuto | M. Denis Coderre (Mme Anie Samson) | Règlement sur le contrôle des animaux visant l'interdiction de la race de chiens pitbull et règlement adopté par la Ville de Calgary – Position des membres du parti Projet Montréal sur ce sujet |
|------------------------|---------------------------------------|---|

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 10 h 04.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|----------------------|---|--|
| M. Luc Ferrandez | M. Denis Coderre | Mesures concrètes pour assurer la sécurité des cyclistes et intervention immédiate de l'administration auprès du corps de police afin qu'il applique vigoureusement le Code de la sécurité routière en matière de limite de vitesse pour les camions et auprès du gouvernement du Québec pour des mesure de sécurité sur les angles morts pour les gros camions circulant à Montréal |
| Mme Émilie Thuillier | M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand) | Nombre de réunions que la Ville a eu avec Mobilité Montréal en regard des besoins des personnes à mobilité réduite et des personnes âgées en matière de transport en commun – Urgence d'instaurer un moyen de transport efficace en accessibilité universelle pour desservir l'aéroport de Montréal |

À 10 h 20,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 5 minutes afin de permettre aux leaders d'intervenir, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

Le leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, demande au président du conseil d'exiger le respect du temps de réponse qui est d'une minute aux questions des élus

| | | |
|----------------------|-------------------------------------|--|
| Mme Justine McIntyre | M. Denis Coderre (M. Aref Salem) | Mesures concrètes pour implanter des mesures de mitigation de la circulation aux abords des écoles primaires, dont l'école Élan, afin d'assurer la sécurité des élèves lors des déplacements |
|----------------------|-------------------------------------|--|

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 26.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0915

Accorder un contrat à Sintra (Région Montérégie/Rive-Sud) pour les travaux de reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le boulevard LaSalle, entre la 6^e Avenue et la 8^e Avenue, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 800 920,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 427296 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juillet 2016 par sa résolution CE16 1155;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 800 920,41 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le boulevard LaSalle, entre la 6^e Avenue et la 8^e Avenue, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Sintra (Région Montérégie/Rive-Sud), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 719 288,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 427296.
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1166152029

CM16 0916

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Infrastructel inc. pour les services de surveillance de travaux, avec deux options de prolongations facultatives de douze mois supplémentaires chacune, pour une somme maximale de 225 983,36 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 1618 (2 soum., 1 non-conforme) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juillet 2016 par sa résolution CE16 1156;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la surveillance de travaux dans le cadre de la construction de nouveaux réseaux et à l'enfouissement des fils aériens dans différents arrondissements;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Infrastructel inc, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 225 983,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1618 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1166850005

CM16 0917

Accorder un contrat de gré à gré à CEDROM-SNi pour l'abonnement à la ressource électronique Eureka.cc, pour les 45 bibliothèques de Montréal participantes, pour une période de trois ans, soit du 22 mars 2016 au 21 mars 2019 - Montant approximatif de 355 268,24 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1201;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à CEDROM-SNi, fournisseur unique, pour l'abonnement à la ressource électronique Eureka.cc, soit pour une somme approximative de 355 268,24 \$, taxes incluses, pour les 45 bibliothèques de Montréal participantes, pour une période de 3 ans, soit du 22 mars 2016 au 21 mars 2019;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1166958001

CM16 0918

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Pierre Brossard (1981) Itée pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse de 40 intersections et mise en opérations de 50 contrôleurs sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal - Dépense totale de 10 755 188,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-44001 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1202;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 10 755 188.52 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse de 40 intersections et mise en opérations de 50 contrôleurs sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pierre Brossard (1981) Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 18 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 170 125,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-44001;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1167237003

CM16 0919

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Néoelect inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 307 049,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-44003 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1203;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 307 049,85 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Néoelect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 18 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 845 639,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-44003;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1165897005

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0920

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Néoelect inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 407 354,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-44004 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1204;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 407 354,09 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Néoelect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 18 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 925 883,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-44004;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1165897006

CM16 0921

Exercer la 2^e et dernière option de prolongation, soit du 1^{er} novembre 2016 au 30 avril 2017 et autoriser une dépense de 449 832,22 \$, taxes incluses, pour les contrats de location de six tracteurs-chargeurs et de trois rétrocaveuses avec opérateur, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Carrière St-Michel (CA12 14 00324 et CA12 14 0327), soit à Jean-Louis Blais, Excavation P. Huot inc. ainsi que 9297-6646 Québec inc. (anciennement DC Excavation enr.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1206;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense totale de 449 832,22 \$, taxes incluses, afin de prolonger, du 1^{er} novembre 2016 au 30 avril 2017, les trois contrats pour la fourniture de machineries avec opérateur, six tracteurs-chargeurs et trois rétrocaveuses intervenus avec les firmes ci-après désignées pour les montants et les articles indiqués en regard de chacune d'elles, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige de la Carrière Saint-Michel, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12303:

| Firmes | Articles | Montant (taxes incluses) |
|--|-----------------------|-------------------------------------|
| Jean-Louis Blais | 1 tracteur-chargeur | 46 192,36 \$ |
| Excavation P. Huot inc | 5 tracteurs-chargeurs | 305 620,80 \$ |
| 9297-6646 Québec inc. (anciennement DC Excavation enr.) | 3 rétrocaveuses | 98 019,06 \$ |

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1160587001

CM16 0922

Exercer la 2^e et dernière option de prolongation, soit du 1^{er} novembre 2016 au 30 avril 2017, et autoriser une dépense de 303 218 \$, taxes incluses, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige 46^e Avenue, dans le cadre du contrat à Gaston Contant inc. (CA12 19 0402), majorant ainsi le montant total de 519 382,19 \$ à 822 600,19 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1207;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 303 218 \$, taxes incluses, afin de prolonger, du 1^{er} novembre 2016 au 30 avril 2017, le contrat avec la compagnie Gaston Contant inc. (CM15 1099) pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige situé sur la 46^e avenue, dans l'arrondissement de Lachine;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.08 1160587003

CM16 0923

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Notre-Dame Est (projet de l'entente 83-89 - Fiche 43), pour une somme maximale de 164 204,55 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1210;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c., pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Notre-Dame Est (projet de l'entente 83-89 - Fiche 43), pour une somme maximale de 164 204,55 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1160025008

CM16 0924

Autoriser une dépense additionnelle de 2 048 000,49 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation accessoires au projet de construction de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie sise au 1455 rue Bercy, dans le cadre du contrat accordé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CM15 1240), majorant ainsi le montant total du contrat de 26 785 357,83 \$ à 28 833 358,32 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1216;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 048 000,49 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation accessoires au projet de construction de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CM15 1240), majorant ainsi le montant total du contrat de 26 785 357,83 \$ à 28 833 358,32 \$, taxes incluses ;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1165884002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0925

Accorder un contrat à Pavage D'Amour inc. pour des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Antoine, entre la 13^e Avenue et la 16^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 665 245,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public LAC-PUB-1621 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1218;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 435 735,70 \$, taxes incluses, représentant 65,50 % du coût total du contrat, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans la rue Saint-Antoine, entre la 13^e Avenue et la 16^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine;
- 2- d'accorder à Les Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 665 245,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public LAC-PUB-1621;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.11 1167292004

CM16 0926

Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain constitué d'une partie du lot 1 868 713 du cadastre du Québec circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de la rue Hutchison et au nord de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, aux fins d'aménagement d'une rue

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1223;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'un terrain situé du côté est de la rue Hutchison et au nord de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué d'une partie du lot 1 868 713 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 1 683,1 m² et appartenant à Vanpark Plaza Investments inc., aux fins d'aménagement d'une rue, dans le cadre du prolongement de l'axe est-ouest entre la rue Hutchison et l'avenue du Parc;
- 2- de mandater la Division de la géomatique de procéder à l'identification cadastrale distincte de la partie du lot 1 868 713 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 1 683,1 m², dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 3- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et le chef de division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant;
- 4- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 5- d'autoriser une dépense de 2 644 425 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
- 6- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1161195010

CM16 0927

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à l'organisme Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} novembre 2016, un local situé au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 38 973,72 \$, avant les taxes et une subvention de 51 447 \$ pour toute la durée du bail

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1225;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} novembre 2016, le local 331, situé au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 1 506,95 pieds carrés, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 38 973,72 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;

2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1164069006

CM16 0928

Approuver un projet de prolongation de la convention de sous-location par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à l'organisme International ArtsGames Committee, pour un terme de 2 ans et 2 mois à compter du 1^{er} août 2016, un local situé au 6^e étage de l'immeuble sis au 800, boulevard De Maisonneuve Est, d'une superficie de 354,77 mètres carrés, à des fins de bureaux, moyennant un loyer équivalent à 311 626,76 \$, net de taxes qui sera soustrait de la subvention de 6,5 M \$ approuvée le 21 septembre 2015 (CM15 1102)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1227;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention de sous-location par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à l'organisme International ArtsGames Committee, pour un terme de 2 ans et 2 mois, à compter du 1^{er} août 2016, un local au 6^e étage de l'immeuble sis au 800, boulevard De Maisonneuve Est, d'une superficie de 354,77 mètres carrés, à des fins de bureaux, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser la dépense additionnelle de loyer de 35 214,54 \$, taxes incluses, pour les années 2016 à 2018, pour l'utilisation des locaux à l'extérieur des heures normales d'ouverture ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1164069008

CM16 0929

Autoriser Hydro-Québec à procéder aux études préalables en vue de l'enfouissement du réseau aérien longeant la rue Honoré-Beaugrand, afin de permettre le développement du terrain de l'ex-cour de voirie Honoré-Beaugrand à des fins résidentielles et commerciales / Autoriser une dépense de 172 462,50 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1238;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser Hydro-Québec à réaliser une étude d'avant-projet, en ingénierie électrique et expression des besoins civils, pour l'enfouissement du réseau aérien longeant la rue Honoré-Beaugrand afin de permettre le développement du terrain de l'ex-cour de voirie Honoré-Beaugrand pour des fins résidentielles et commerciales;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense de 172 462,50 \$, taxes incluses, pour leurs frais d'expertise en ingénierie;
- 3 - de mandater la Commission des services électriques de Montréal pour agir en tant qu'intégrateur technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des réseaux de distribution câblés;
- 4 - d'autoriser la directrice du Service de la gestion et de la planification immobilière à signer et soumettre tous documents relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1163370001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0930

Accorder un contrat de gré à gré au Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour des services de numérisation des microformes des rôles d'évaluation conservés à la section des archives du Service du greffe, pour une période de 2 ans, pour une somme maximale de 249 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1266;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'entente de gré à gré entre la Ville et le Centre de services partagés du Québec, pour des services de numérisation des microformes des rôles d'évaluation conservés à la Section des archives du Service du greffe, pour une somme maximale de 249 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1167341001

CM16 0931

Autoriser une dépense additionnelle de 583 100,54 \$, taxes incluses, afin de se prévaloir de l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2016-2017, prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat accordé à Entreprise sanitaire F.A. Itée (CA13 19 0279 et CM15 1095), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 843 747,48 \$ à 2 426 848,02 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1269;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 583 100,54 \$, taxes incluses, afin de se prévaloir de l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2016-2017, prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat accordé à Entreprise sanitaire F.A. Itée (CA13 19 0279 et CM15 1095), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 843 747,48 \$ à 2 426 848,02 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1166224001

CM16 0932

Autoriser une dépense additionnelle de 4 795 906,47 \$, taxes incluses, pour la prolongation des contrats de déneigement de l'arrondissement de Saint-Léonard accordés à Déneigement Fontaine Gadbois inc. (2013-03), Groupe TMD inc. (2013-04 et 2013-06), R. Racicot Itée (2013-05) et Les Excavations Payette Itée (2013-07 et 2013-08) majorant ainsi le montant total des contrats de 13 443 010,57 \$ à 18 238 917,04 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1271;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 4 795 906,47 \$, taxes incluses, pour la prolongation des contrats de déneigement de l'arrondissement Saint-Léonard accordés à Déneigement Fontaine Gadbois inc. (2013-03), Groupe TMD inc. (2013-04 et 2013-06), R. Racicot Itée (2013-05) et Les Excavations Payette Itée (2013-07 et 2013-08) majorant ainsi le montant total des contrats de 13 443 010,57 \$ à 18 238 917,04 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1164631007

CM16 0933

Autoriser une dépense additionnelle de 2 458 086,39 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat de déneigement de l'arrondissement d'Outremont, accordé à Environnement Routier NRJ inc. (CA12 16 0218) majorant ainsi le montant total du contrat de 8 565 619 \$ à 11 023 705,39 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1273;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 458 086,39 \$, taxes incluses, pour la prolongation d'un contrat de déneigement de l'arrondissement d'Outremont accordé à Environnement Routier NRJ inc. (CA12 16 0216) majorant ainsi le montant total du contrat de 8 565 619 \$ à 11 023 705,39 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1164631009

CM16 0934

Accorder un contrat à Pavages d'Amour inc. pour les travaux de reconstruction d'égout combiné et de conduites d'eau secondaires, de chaussée, de trottoirs, de bordure et saillie, là où requis, dans le boulevard Gouin, entre les rues Verville et Meunier, dans la rue Tolhurst, entre sa limite nord et le boulevard Gouin, et dans la rue Verville, entre la rue McDuff et le boulevard Gouin, ainsi que de réfection de piste cyclable du côté nord du boulevard Gouin, entre les rues Verville et Meunier, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 3 394 331,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10200 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1275;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 394 331,54 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'égout combiné et de conduites d'eau secondaires, de chaussée, de trottoirs, de bordure et saillie, là où requis, dans le boulevard Gouin, entre les rues Verville et Meunier, dans la rue Tolhurst, entre sa limite nord et le boulevard Gouin, et dans la rue Verville, entre la rue McDuff et le boulevard Gouin, ainsi que de réfection de piste cyclable du côté nord du boulevard Gouin, entre les rues Verville et Meunier, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pavages d'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 176 331,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10200;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1166356002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0935

Autoriser une dépense additionnelle de 126 258,75 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réhabilitation de conduite d'eau dans la rue de Rouen ainsi que les travaux de voirie dans la rue Préfontaine, dans le cadre du contrat accordé à 9045-6823 Québec inc. (Groupe Damiano) (CM16 0242), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 824 302,58 \$ à 1 950 561,33 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1276;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 126 258,75 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réhabilitation de conduite d'eau dans la rue De Rouen ainsi que les travaux de voirie dans la rue Préfontaine, dans le cadre du contrat accordé à 9045-6823 Québec inc. (Groupe Damiano) (CM16 0242), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 824 302,58 \$ à 1 950 561,33 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1167231039

CM16 0936

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la construction d'une chaussée flexible, l'installation de barrières coulissantes motorisées et la réparation de clôture dans le site du dépôt à neige de la rue Sartelon, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 1 415 045,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 322801 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1280;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 415 045,33 \$, taxes incluses, pour la construction d'une chaussée flexible, l'installation de barrières coulissantes motorisées et la réparation de clôture dans le site du dépôt à neige de la rue Sartelon, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 382 045,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 322801;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1167231036

CM16 0937

Accorder un contrat à LV Construction pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de balle situés dans les parcs Kent, Cavalier-de-LaSalle, Leroux et Riverside - Dépense totale de 619 049,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6896 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1288;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 619 049,19 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de balle situés dans les parcs Kent, Cavalier-de-LaSalle, Leroux et Riverside, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à LV Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 562 771,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6896;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, soulève une question de privilège pour demander au conseiller Réal Ménard de répondre à ses questionnements au lieu de dénigrer son intervention. Le conseiller Ménard soulève à son tour une question de privilège et indique que sa réplique ne visait pas à dénigrer l'intervention de l'élue mais à faire une mise au point sur la rigueur dont font preuve les fonctionnaires concernés.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1167334004

CM16 0938

Accorder un contrat à Cusson-Morin Construction inc. pour la construction d'un écran antibruit dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides, secteur de la Place L'Acadie - Dépense totale de 3 544 207,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 299001 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1289;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 544 207,05 \$, taxes incluses, pour la construction d'un écran antibruit dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides, secteur de la Place L'Acadie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Cusson-Morin Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 419 518,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 299001;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1167000006

CM16 0939

Accorder un contrat à Procova inc., pour le projet d'étanchéisation des fondations et autres travaux au Centre culturel Calixa-Lavallée, situé au 3819 rue Calixa-Lavallée - Dépense totale de 657 829,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5851 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1290;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 657 829,46 \$, taxes incluses, pour le projet d'étanchéisation des fondations et autres travaux au Centre Calixa-Lavallée du parc Lafontaine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 583 095,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5851;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1166627003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0940

Autoriser une dépense additionnelle de 1 063 492,13 \$, taxes incluses, pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, dans le cadre du contrat accordé à SNC-Lavalin inc. (CM15 0324), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 932 892,96 \$ à 3 996 385,09 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1293;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 063 492,13 \$, taxes incluses, pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles;
- 2- d'approuver un projet d'avenant no.1 à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et SNC-Lavalin inc.(CM15 0324), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 932 892,96 \$ à 3 996 385,09 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1165886002

CM16 0941

Accorder deux contrats de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour le Programme de construction des cours de services et pour le Programme de construction des bibliothèques - Dépense totale de 13 061 162,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14338 (3 soum.) / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1295;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 13 061 162,88 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gestion de projets relativement aux programmes de construction des cours de services et des bibliothèques, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant:
 - Cours de services : 8 453 137,34 \$;
 - Bibliothèques : 4 608 025,54 \$;
- 2- d'approuver les deux projets de convention par lesquels Macogep inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour chacun des contrats, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale totale de 12 439 202,74 \$, taxes incluses (Contrat #1 : 8 050 606,99 \$; Contrat #2 : 4 388 595,75 \$), conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14338 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1165884001

CM16 0942

Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay et Tremblay S.E.N.C / Trame-Verte pour la surveillance d'arrosage, d'entretien et de suivi de la garantie des arbres - Dépense totale de 579 219,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15254 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1298;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 579 219,37 \$, taxes incluses, pour la surveillance d'arrosage, d'entretien et de suivi de la garantie d'arbres, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Tremblay et Tremblay, S.E.N.C/Trame-Verte, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 526 563,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15254 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1166688015

CM16 0943

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Le Groupe Geninov inc. et Transit arpenteur-géomètre inc. pour des services de surveillance de travaux avec deux options de prolongations facultatives de 12 mois supplémentaires chacune - Appel d'offres public 1621 (5 soum.) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1299;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres de services professionnels avec deux options de prolongations facultatives de 12 mois chacune, pour la surveillance de travaux;
- 2- d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour chacun des contrats, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1621 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

| | |
|-------------------------------------|----------------|
| Le Groupe Geninov inc. (équipe # 1) | 197 527,05 \$; |
| Le Groupe Geninov inc. (équipe # 2) | 197 527,05 \$; |
| Transit arpenteur-géomètre inc. | 219 544,76 \$; |
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques à signer les projets de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1166850006

CM16 0944

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'une servitude de passage sur une partie d'un terrain situé au nord de l'intersection de la rue Thimens et du boulevard Pitfield, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, constitué d'une partie des lots 3 908 525 et 3 908 526 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 123 487,75 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1303;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude de passage sur un terrain situé du côté nord de la rue Thimens, à l'est de la rue Pitfield, constitué d'une partie des lots 3 908 525 et 3 908 526 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, tel qu'illustré au plan préparé par Christian Viel, arpenteur-géomètre, le 11 mai 2016, sous sa minute 216;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 123 487,75 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;

- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1164435009

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0945

Approuver le projet de prolongation du contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Culture Montréal, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} décembre 2016, les locaux 314, 315 et 317 situés au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, pour des fins socioculturelles. La subvention est de 106 651 \$ pour toute la durée du bail (Bâtiment 2453-104).

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1304;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet de prolongation du contrat de prêt de local par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Culture Montréal, à des fins socioculturelles, les locaux 314, 315 et 317 au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 165,35 mètres carrés, pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1^{er} décembre 2016, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1164069009

CM16 0946

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 136 500 \$ à AlterGo sur trois ans, soit 45 500 \$, par année, et ce, pour les années 2016, 2017 et 2018 pour la réalisation du « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) » / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1314;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder à AlterGo un soutien financier de 136 500 \$, sur trois ans, soit 45 500 \$, pour les années 2016, 2017 et 2018, afin de distribuer divers montants aux organisations locales, demandeurs de services d'accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations fonctionnelles dans le cadre du « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) »;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1161643004

CM16 0947

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 645 000 \$ à AlterGo sur quatre ans, soit 90 000 \$ en 2016, 135 000 \$ en 2017, 185 000 \$ en 2018 et 235 000 \$ en 2019 pour la réalisation du projet de Politique de reconnaissance et du Programme de soutien aux organismes PANAM / Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à AlterGo pour la gestion de ce projet, pour une somme maximale de 55 000 \$, taxes incluses, soit un montant maximal de 10 000 \$, taxes incluses, pour 2016 et 15 000 \$, taxes incluses, par année, pour 2017, 2018 et 2019, le tout dans le cadre du budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1316;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 645 000 \$ à AlterGo, soit 90 000 \$ en 2016, 135 000 \$ en 2017, 185 000 \$ en 2018 et 235 000 \$ en 2019, pour la réalisation du projet de Politique de reconnaissance et du Programme de soutien aux organismes PANAM;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser à cet effet l'ajustement requis de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), à hauteur de 50 000 \$ pour les exercices 2017 à 2019;
- 4- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel AlterGo s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la gestion du projet de Politique de reconnaissance et du Programme de soutien aux organismes PANAM, pour une somme maximale de 55 000 \$, taxes incluses, soit une somme maximale de 10 000 \$, taxes incluses, en 2016 et de 15 000 \$, taxes incluses, par année, pour les années 2017, 2018 et 2019, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1161643003

CM16 0948

Accorder un soutien financier de 16 500 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des concerts Campbell 2016 et un soutien financier de 40 000 \$ à l'Orchestre Symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au Parc Olympique / Approuver les projets de protocoles d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1307;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 16 500 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts d'été, les 5 et 6 août, dans le cadre des Concerts Campbell 2016;
- 2- d'accorder un soutien financier de 40 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au parc Olympique, le 10 août 2016;
- 3- d'approuver les projets de protocoles d'entente entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1164639001

CM16 0949

Accorder un contrat à Les Pavages D'Amour inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) et de surface (chaussées, trottoirs et bordures) dans les rues Gohier et Édouard-Laurin (volet 1) et dans les rues Ouimet et Saint-Germain (volet 2) pour une somme maximale de 6 704 721,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-015 (7 soum.) / Autoriser une dépense de 296 882,70 \$, taxes incluses, pour, les services professionnels de surveillance des travaux avec les consultants S.M. inc.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1278;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat à Les Pavages D'Amour inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) et de surface (chaussées, trottoirs et bordures) dans les rues Gohier et Édouard-Laurin (volet 1) et Ouimet et Saint-Germain (volet 2), pour une somme maximale de 6 704 721,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-015;
- 2- d'autoriser une dépense de 296 882,70 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de surveillance des travaux avec les consultants S.M. inc., conformément aux documents de l'entente-cadre 1054934;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1163152008

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0950

Accorder un contrat à Techniparc inc. pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de balle situés dans les parcs Clémentine-de-la-Rousselière, Liébert et Loyola - Dépense totale de 1 519 630,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6895 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1286;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 519 630,20 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de balle situés dans les parcs Clémentine-de-la-Rousselière, Liébert et Loyola, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Techniparc inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 381 482 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6895;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1167334003

CM16 0951

Accorder 7 contrats pour des services de transport de la neige, pour une durée de 2 ans aux compagnies suivantes : Martin Lefèbvre Transport inc., Gestion Gérard Boutin inc., Les Entreprises K.L. Mainville inc., 9124-4277 Québec inc. et Transporteurs en vrac Ste-Hyacinthe inc. - Dépense maximale totale de 5 097 130,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15062 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016 par sa résolution CE16 1341;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après mentionnées, plus bas soumissionnaires conformes, pour les numéros de contrat et les sommes maximales indiqués en regard de chacune d'elles, les contrats pour des services de transport de la neige, pour une durée de deux ans, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15062 et aux tableaux des prix reçus joints au dossier décisionnel :

| Adjudicataire | Contrat | Montant (TTC) |
|---|----------------|------------------------|
| 9124-4277 Québec inc. | VMA-202-1618 | 923 438,62 \$ |
| Gestion Gérard Boutin inc. | MHM-205-1618 | 868 183,18 \$ |
| | VSP-205-1618 | 547 431,39 \$ |
| Les Entreprises K.L. Mainville inc. | MHM-206-1618 | 738 840,96 \$ |
| | MHM-207-1618 | 527 305,24 \$ |
| Transporteur en vrac Ste-Hyacinthe inc. | VSP-206-1618 | 531 702,03 \$ |
| Martin Lefèbvre Transport inc. | PMR-203-1618 | 960 228,66 \$ |
| TOTAL | | 5 097 130,07 \$ |

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1164631006

CM16 0952

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et de structures souterraines pour la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et Bell, dans la rue Notre-Dame Ouest, de l'avenue Atwater à la rue Saint-Augustin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 10 413 869,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 211618 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016 par sa résolution CE16 1345;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 10 571 560,24 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et de structures souterraines pour la Commission des services électriques de Montréal, dans la rue Notre-Dame Ouest, de l'avenue Atwater à la rue Saint-Augustin, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 846 560,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211618;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1166446001

CM16 0953

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Pierre Brossard (1981) Itée pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse de 40 intersections sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal - Dépense totale de 11 707 453,87 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-44002 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016 par sa résolution CE16 1343;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 11 707 453,87 \$, taxes incluses, pour une période de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse de 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Pierre Brossard (1981) Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 804 969,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-44002;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1165897004

CM16 0954

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Excavation Loiseau inc. pour les travaux de réhabilitation des sols des lots 5 207 393, 5 207 394 et 5 207 395, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre du projet du campus Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 2 518 059,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 221710 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016 par sa résolution CE16 1352;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 518 059,19 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation des sols des lots 5 207 393, 5 207 394 et 5 207 395, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre du projet du Campus Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Excavation Loiseau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 461 365,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221710;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1164021003

Le maire de Montréal, M. Denis Coderre, prend la parole pour souligner la présence d'une délégation de la ville de Shanghai au balcon.

CM16 0955

Accorder un soutien financier maximal de 2 334 080 \$ au Club des petits déjeuners du Canada pour la réalisation du projet « Nourrir les enfants de Montréal » / Autoriser un virement budgétaire de 1 633 856 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2016 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016 par sa résolution CE16 1367;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 2 334 080 \$, pour l'année 2016-2017, à Club des petits déjeuners du Canada pour la réalisation du projet « Nourrir les enfants de Montréal - septembre 2016 au 30 juin 2017 », dans le cadre de la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 1 633 856 \$, en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement 2016 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS);
- 4- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du SDSS, de 700 224 \$, pour l'exercice 2017, ce montant sera pris à même l'enveloppe de 5 M\$ en demande additionnelle pour la Politique de l'enfant;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1167392001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0956

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au Conseil du patronat du Québec (CPQ) pour l'année 2016-2017 - Dépense de 22 995 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juillet 2016 par sa résolution CE16 1168;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 - d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au Conseil du patronat du Québec pour l'année 2016-2017 et le paiement de la cotisation annuelle au montant de 22 995 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par M. Luis Miranda

de procéder à un vote à main levée sur l'article 30.01.

Le président du conseil met aux voix l'article 30.01 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 36
Contre : 25

Le président du conseil déclare l'article 30.01 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.01 1164784009

CM16 0957

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour la réalisation d'infrastructures d'utilités publiques sur le site de l'ancienne usine Jenkins, en vue de permettre la construction d'un projet résidentiel par l'entreprise Développement Lachine Est inc.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1239;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour le projet résidentiel Jenkins.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

30.02 1152614006

CM16 0958

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) en vue des travaux d'agrandissement du bâtiment de Pharmascience inc. sis au 6111, avenue Royalmount

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1240;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2), en vue des travaux d'agrandissement du bâtiment de Pharmascience inc. sis au 6111, avenue Royalmount, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1165153014

CM16 0959

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes restantes à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (97 572 423,03 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1250;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation d'une somme de 97 572 423,03 \$ à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

30.04 1163894005

CM16 0960

Autoriser la signature de la convention, entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Saint-Laurent, et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) pour l'installation d'un nouveau système d'avertissement au passage à niveau piétonnier situé au prolongement de la rue Devonshire, point milliaire 143.55 de la subdivision Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1322;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser la signature de la convention, entre la Ville de Montréal - arrondissement de Saint-Laurent, et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) pour l'installation d'un nouveau système d'avertissement au passage à niveau piétonnier situé au prolongement de la rue Devonshire, point milliaire 143.55 de la subdivision Saint-Laurent.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1164378030

À 12 h 31, le président du conseil suspend les travaux jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 22 août 2016
13 h**

**Séance tenue le mardi 23 août 2016 – 14 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS :

Mme Patricia Lattanzio et M. Giovanni Rapanà.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Alan DeSousa.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 30.08 :

Mme Patricia Lattanzio.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

À 14 h 01, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 30.06 à 30.09.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0961

Accepter l'offre de services de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement de l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et de l'avenue Decelles, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1320;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement de l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et de l'avenue Decelles, dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1160615003

CM16 0962

Offrir à l'arrondissement du Sud-Ouest que le Service des infrastructures, de la voirie et des transports prene en charge la préparation des plans et devis, la surveillance et la réalisation du projet d'aménagement du pôle Gadbois, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1321;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'offrir à l'arrondissement du Sud-Ouest, que le Service des infrastructures, de la voirie et des transports prene en charge la préparation des plans et devis, la surveillance et la réalisation du projet d'aménagement du pôle Gadbois, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1163827001

CM16 0963

Déclarer, le conseil de la Ville compétent pour une période de 2 ans, à l'égard de tous les arrondissements, afin d'adopter une Politique de gestion contractuelle unique applicable à l'ensemble de ceux-ci, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* / Approuver la Politique de gestion contractuelle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016 par sa résolution CE16 1369;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 - de déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une période de deux ans, à l'égard de tous les arrondissements afin d'adopter une Politique de gestion contractuelle unique applicable à l'ensemble de ceux-ci, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*;
- 2 - d'approuver la Politique de gestion contractuelle, jointe au dossier décisionnel;

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Guillaume Lavoie

appuyé par M. Alex Norris

d'ajouter après l'article 5 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, l'article suivant :

« 5a) Au moment du dépôt de sa soumission, le soumissionnaire fait état, par écrit, de la liste des individus, parmi les membres de son conseil d'administration et de sa direction, ayant été solliciteur, pour des candidats indépendants ou des partis politiques montréalais, tel que défini à l'article 432 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, au cours des quatre dernières années en date de la soumission. »

À 14 h 10, le leader de la majorité, M. Francesco Miele, propose la suspension des travaux pour une durée de deux minutes afin de permettre aux membres du conseil de prendre connaissance de l'amendement des conseillers Lavoie et Norris avant d'en débattre.

La proposition est agréée.

À 14 h 12, le conseil reprend ses travaux.

Après avoir pris en délibéré l'amendement des conseillers Lavoie et Norris, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, le juge recevable.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Lavoie et Norris.

Le leader de la majorité soulève une question de privilège à l'endroit de la conseillère Justine McIntyre, qui blâme l'administration de porter atteinte à la démocratie en refusant de débattre sur les propositions soumises. Il indique que le dossier est public depuis plus d'un mois et que la conseillère avait amplement le temps de communiquer avec le porteur du dossier pour en discuter. Le président du conseil ne reconnaît pas la question de privilège du leader de la majorité.

Le débat se poursuit.

Le conseiller Lavoie utilise son droit de réplique sur l'amendement proposé.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Lionel Perez

de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement des conseillers Lavoie et Norris.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement des conseillers Lavoie et Norris.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Dorais, Rotrand, Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Shanahan, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe, Cinq-Mars, Pagé et Searle (28)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Duchesne, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Marinacci, Dauphin et Cloutier (34)

Résultat: En faveur : 28
Contre : 34

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement des conseillers Lavoie et Norris rejetée à la majorité des voix.

Le conseil reprend l'étude de l'article 30.08.

Le débat se poursuit.

Le président du conseil met aux voix l'article 30.08 et le déclare adopté à l'unanimité des membres présents, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.08 1164990001

CM16 0964

Déclarer, le conseil de la Ville compétent pour une période de 2 ans, à l'égard de tous les arrondissements, afin d'adopter un règlement relatif au contrôle des animaux applicable à l'ensemble de ceux-ci, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016 par sa résolution CE16 1386;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de déclarer, le conseil de la Ville compétent pour une période de 2 ans, à l'égard de tous les arrondissements afin d'adopter un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques et ce, jusqu'au 22 août 2018, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose les documents suivants :

- un article de la Human Society of the United States expliquant que l'interdiction des chiens de race Pit bulls a été instaurée sans aucune étude;
- un article de la Human Society de la Ville de Toronto sur les effets du règlement interdisant les chiens de race Pit bulls;
- un article tiré d'un reportage de la télévision Global portant sur l'augmentation de morsures de chiens malgré l'interdiction de Pit bulls sur le territoire de la Ville de Toronto;
- ainsi qu'une analyse de la Ville de Washington sur l'inefficacité d'un règlement interdisant une race spécifique de chiens.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote à main levée sur l'article 30.09.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.09.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Duchesne, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Dauphin, Cloutier, Pagé et Searle (38)

Votent contre: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe et Cinq-Mars (25)

Résultat: En faveur : 38
Contre : 25

Le président du conseil met aux voix l'article 30.09 et le déclare adopté à la majorité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.09 1166379001

30.09 1166379001

CM16 0965

Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 43^e Avenue, entre la rue Forsyth et la rue De Montigny, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 43^e Avenue, entre la rue Forsyth et la rue De Montigny, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1164386003

CM16 0966

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le financement de l'acquisition de matériel informatique », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1160390006

CM16 0967

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement de parcs

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement de parcs », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1166316015

CM16 0968

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement no 2501 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture partielle de la ruelle sise entre les 17^{ème} et 18^{ème} Avenues au sud de la rue St-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement n^o 2501 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture partielle de la ruelle sise entre les 17^{ème} et 18^{ème} Avenues au sud de la rue St-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1161233001

CM16 0969

Avis de motion - Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction et de mise aux normes des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le secteur des Avenues de l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (11-015)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction et de mise aux normes des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le secteur des avenues de l'arrondissement de L'île-Bizard–Sainte-Geneviève (11-015) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1150364004

CM16 0970

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales de la Ville de Montréal (R.R.V.M. c. C-1.1)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales de la Ville de Montréal (R.R.V.M. c. C-1.1) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1164136001

CM16 0971

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1163643001

CM16 0972

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1163643002

CM16 0973

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1164815003

CM16 0974

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.10 1161179009

CM16 0975

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (14-004)

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné et présentation faite par M. Francesco Miele de l'adoption à la séance du conseil municipal du 26 septembre 2016 du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (14-004) ». Le projet de règlement vise à ajouter une disposition interdisant aux élus ainsi qu'à leur personnel de cabinet, le cas échéant, de faire des annonces à propos de projets, de contrats et de subventions lors d'activités de financement politique, laquelle interdiction demeure effective tant que la décision finale sur la réalisation du projet, la conclusion du contrat et l'octroi de la subvention n'est pas prise par l'autorité compétente.

41.11 1163430014

CM16 0976

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.12 1166379001

CM16 0977

Avis de motion - Règlement sur le contrôle des animaux

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur le contrôle des animaux », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.13 1165086003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0978

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 18^e Avenue, entre la rue De La Gauchetière et la rue Parent, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Attendu qu'une copie du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 18^e Avenue, entre la rue De La Gauchetière et la rue Parent, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2016, par sa résolution CE16 0909 ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 18^e Avenue entre la rue De La Gauchetière et la rue Parent, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1154386003

Règlement 16-044

CM16 0979

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de l'avenue Lebrun, entre la rue De Forbin-Janson et la rue De Grosbois, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Attendu qu'une copie du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de l'avenue Lebrun, entre la rue De Forbin-Janson et la rue De Grosbois, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2016, par sa résolution CE16 0910;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de l'avenue Lebrun, entre la rue De Forbin-Janson et la rue De Grosbois, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1164396004

Règlement 16-045

CM16 0980

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 33 000 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 33 000 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2016, par sa résolution CE16 0913;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 33 000 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1165380001

Règlement 16-046

CM16 0981

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu les règlements et renoncer à leur lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ces règlements sont détaillés aux règlements et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2016, par sa résolution CE16 0911;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1160132003

Règlement 12-022-2

Règlement 12-0136-7

CM16 0982

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du Plan de gestion de la forêt urbaine

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du Plan de gestion de la forêt urbaine a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016, par sa résolution CE16 1020;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du Plan de gestion de la forêt urbaine », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1166688010

Règlement 16-047

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0983

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 650 000 \$ pour financer l'acquisition d'un immeuble par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 4 650 000 \$ pour financer l'acquisition d'un immeuble par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016, par sa résolution CE16 1019;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 650 000 \$ pour financer l'acquisition d'un immeuble par l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1161368006

Règlement 16-048

CM16 0984

Adoption - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016, par sa résolution CE16 1017;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1165329002

Règlement 02-003-2

CM16 0985

Adoption - Règlement sur les services de collecte

Attendu qu'une copie du Règlement sur les services de collecte a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016, par sa résolution CE16 1016;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les services de collecte ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1166717001

Règlement 16-049

CM16 0986

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située à l'est de la rue René-Lévesque, entre la 3^e Avenue et la 4^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Attendu qu'une copie du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située à l'est de la rue René-Lévesque, entre la 3^e Avenue et la 4^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016, par sa résolution CE16 1015;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située à l'est de la rue René-Lévesque, entre la 3^e Avenue et la 4^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.09 1164386004

Règlement 16-050

CM16 0987

Adoption - Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Attendu qu'une copie du Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu les règlements et renoncer à leur lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ces règlements sont détaillés aux règlements et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016, par sa résolution CE16 1014;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

Un débat s'engage.

La conseillère Elsie Lefebvre retire le mot « malhonnête » utilisé lors de son intervention.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1162937001

Règlement 16-051

Règlement 02-002-25

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.11 à 42.14 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0988

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal aux fins de ses travaux de réaménagement

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal aux fins de ses travaux de réaménagement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016, par sa résolution CE16 1024;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal aux fins de ses travaux de réaménagement », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.11 1161180002

Règlement 16-052

CM16 0989

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer l'acquisition de mobilier

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer l'acquisition de mobilier a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016, par sa résolution CE16 1102;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer l'acquisition de mobilier », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.12 1160390003

Règlement 16-053

CM16 0990

Adoption - Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091)

Attendu qu'une copie du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que ces règlements ont été modifiés et que des nouvelles copies de ces règlements ont également été distribuées;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu les règlements et renoncer à leur lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ces règlements sont détaillés aux règlements et au sommaire décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 15 juin et du 17 août 2016, par ses résolutions CE16 1099 et CE16 1388;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par M. Normand Marinacci

de procéder à un vote à main levée sur l'article 42.13.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, met aux voix l'article 42.13 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 38

Contre : 21

Le président du conseil déclare l'article 42.13 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.13 1160335001

*Règlement 16-054
Règlement 15-091-2*

CM16 0991

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lectures

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016, par sa résolution CE16 1011;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par M. Normand Marinacci

de procéder à un vote à main levée sur l'article 42.14.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, met aux voix l'article 42.14 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 38

Contre : 21

Le président du conseil déclare l'article 42.14 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.14 1161322003

Règlement 03-009-5

CM16 0992

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (14-026) / Tenue d'une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (14-026) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (14-026) »;
- 2 - de tenir une consultation publique par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 3 - de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1163520006

Règlement P-14-026-1

CM16 0993

Adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (14-049) »

Vu la résolution CM16 0485 de l'assemblée du conseil municipal du 18 avril 2016, adoptant comme projet de règlement P-14-049-1 le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (14-049) »;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 26 mai 2016, à 18 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement située au 5160, boulevard Décarie, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juillet 2016, par sa résolution CE16 1180;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (14-049) », afin de soustraire de son application les bâtiments de trois logements et moins ainsi que certains projets de redéveloppement à vocation collective et institutionnelle.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1166826003

Règlement 14-049-1

CM16 0994

Entériner l'entente de prêt de service de monsieur Jean-Marc Lavigne pour agir à titre de conseiller principal ressources matérielles, financières et informationnelles à la Société du Parc Jean-Drapeau, à compter du 4 janvier 2016, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1255;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'entériner le protocole d'entente de prêt de service de M. Jean-Marc Lavigne pour agir à titre de conseiller principal ressources matérielles, financières et informationnelles à la Société du Parc Jean-Drapeau à compter du 4 janvier 2016, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1166089001

CM16 0995

Désignation du maire suppléant et fixation de son mandat

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de désigner madame Mary Deros, à titre de mairesse suppléante, pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

51.01

CM16 0996

Motion de l'opposition officielle pour un objectif de réduction du solde migratoire intraprovincial

Attendu que le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 avait pour objectif de réduire de 25 % le solde migratoire entre Montréal et la banlieue d'ici 2012, en ciblant principalement les Montréalais âgés de 25 à 44 ans qui quittaient la ville chaque année;

Attendu que le nouveau Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020 ne contient aucun objectif concernant le solde migratoire intraprovincial;

Attendu que le solde migratoire intraprovincial de l'agglomération de Montréal est toujours fortement déficitaire avec une perte de 14 981 personnes en 2013-2014 et de 14 583 personnes en 2014-2015, principalement des familles;

Attendu que la présence des familles est cruciale pour dynamiser les milieux de vie, renforcer le sentiment d'appartenance à la ville et assurer l'équilibre entre les groupes d'âge;

Attendu que le recensement de 2006 indiquait que plus de 40 % des nouveaux parents qui avaient quitté Montréal pour la banlieue au cours des cinq années précédentes, étaient âgés de 25 à 44 ans et gagnaient entre 50 000 \$ et 100 000 \$ après impôts;

Attendu que le solde migratoire intraprovincial est l'une des principales causes de l'appauvrissement de la collectivité montréalaise étant donné qu'il ralentit la croissance de l'assiette fiscale, prive les commerces d'une importante clientèle et entraîne un exode de l'emploi;

Il est proposé par M. Éric Alan Caldwell

appuyé par M. Sylvain Ouellet

que le conseil municipal demande au Bureau du développement durable d'intégrer un objectif de réduction du solde migratoire intraprovincial dans son Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020.

Un débat s'engage.

Le conseiller Caldwell utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.01.

La proposition est agréée.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, met aux voix l'article 65.01 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 17

Contre : 41

Le président du conseil déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

À 16 h 58,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de poursuivre les travaux au-delà de 17 h afin de terminer l'étude des points inscrits à l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

CM16 0997

Motion de l'opposition officielle pour la réalisation de « Water Square »

Attendu que la Ville de Montréal doit faire face aux modifications de la fréquence, de la durée, et de l'intensité des pluies en raison des changements climatiques;

Attendu que la Ville de Montréal doit conjuguer avec ses 4225 km de réseaux de drainage souterrains, dimensionnés selon les pluies historiques qui ne correspondent plus à la réalité d'aujourd'hui;

Attendu que le taux de renouvellement des réseaux de drainage souterrains est de 1 % par année, ce qui le rend peu adaptable et peu flexible;

Attendu que les pluies exceptionnelles génèrent des inondations sur rue, dans les entrées de garage en contre-pente et des refoulements dans les bâtiments;

Attendu que des méthodes alternatives de drainage en surface permettent de ralentir et de stocker l'eau pendant de courtes périodes à un moindre coût, et d'ainsi éviter les surcoûts liés au surdimensionnement des infrastructures souterraines;

Attendu que plusieurs projets pilotes ont été réalisés à Montréal au cours des dernières années pour réduire les eaux de ruissèlement, par exemple, des bassins de biorétention, des jardins de pluie, des surfaces de pavés alvéolés, des tranchés d'infiltration et des toits végétalisés;

Attendu que plusieurs villes des Pays-Bas, comme Rotterdam, ont développé un nouveau concept pour répondre à la problématique des pluies exceptionnelles avec les « Water Square », qui consistent à aménager une place publique qui peut accumuler, pour un maximum de 48 heures, l'eau des pluies exceptionnelles;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par Mme Émilie Thuillier
Mme Chantal Rouleau

que le comité exécutif mandate la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs d'évaluer la possibilité de réaliser un projet-pilote de « Water Square ».

Un débat s'engage.

Le conseiller Sylvain Ouellet dépose des photos de différents modèles de « Water Square ».

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par Mme Émilie Thuillier

d'amender le texte du résolu afin qu'il se lise comme suit :

« de mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs d'évaluer la possibilité de réaliser un projet-pilote de « Water Square ».

La proposition est agréée.

Un débat s'engage sur l'article 65.02, tel qu'amendé.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, met aux voix l'article 65.02, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM16 0998

Motion de l'opposition officielle pour la commémoration du 100^e anniversaire de la bataille de Vimy

Attendu que quatre régiments de Montréal - The Black Watch of Canada, The Canadian Grenadier Guards, The Royal Canadian Hussars, The Royal Montréal Regiment - ont soutenu l'effort canadien lors de la bataille de Vimy;

Attendu que la bataille de Vimy, survenue entre les 9 et 12 avril 1917, a fait 3600 morts ainsi que 7000 blessés canadiens;

Attendu l'importance de commémorer la mémoire des victimes de la bataille de Vimy dans l'espace public et d'honorer les vétérans;

Attendu que la France a cédé un terrain au Canada pour reconnaître l'effort canadien dans la bataille de Vimy;

Attendu que la bataille de Vimy est indissociable de l'histoire de Montréal;

Attendu que le 375^e anniversaire de Montréal marquera également le 100^e anniversaire de la bataille de Vimy;

Attendu que, dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal, de nombreux projets verront le jour, incluant de nouveaux parcs ou espaces publics;

Il est proposé par M. Sterling Downey

appuyé par Mme Anne-Marie Sigouin
M. Peter McQueen

- 1- que le conseil municipal mandate la Commission de toponymie de désigner un nouveau lieu public en hommage aux victimes de la bataille de Vimy;
- 2- que le nouveau lieu soit prêt à temps pour accueillir les cérémonies entourant le 100^e anniversaire de la bataille de Vimy, le 9 avril 2017.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Sterling Downey

appuyé par Mme Émilie Thuillier

d'amender le texte du « Résolu » afin qu'il se lise comme suit :

« 1 - que le maire de Montréal consulte les parties intéressées afin de désigner un lieu public en hommage aux victimes de la bataille de Vimy;

2 - que le lieu soit prêt à temps pour accueillir les cérémonies entourant le 100^e anniversaire de la bataille de Vimy, le 9 avril 2017. »

Un débat restreint s'engage sur la recevabilité de l'amendement des conseillers Downey et Thuillier.

Après avoir pris en délibéré l'amendement des conseillers Downey et Thuillier, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, le juge recevable.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

Le conseiller Downey utilise son droit de réplique.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement des conseillers Downey et Thuillier.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, met aux voix la proposition d'amendement des conseillers Downey et Thuillier et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 19

Contre : 41

Le président du conseil déclare la proposition des conseillers Downey et Thuillier rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur la motion principale.

La leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, exprime le souhait que le résultat du vote précédent s'applique également pour l'adoption de la motion principale.

La proposition est agréée.

Le président du conseil déclare l'article 65.03 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

À 17 h 30, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

Frantz Benjamin
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
MAIRE